23

Trimestriel
Juin 2003

GRAIN DE SEL

Inter-Réseaux • Développement rural

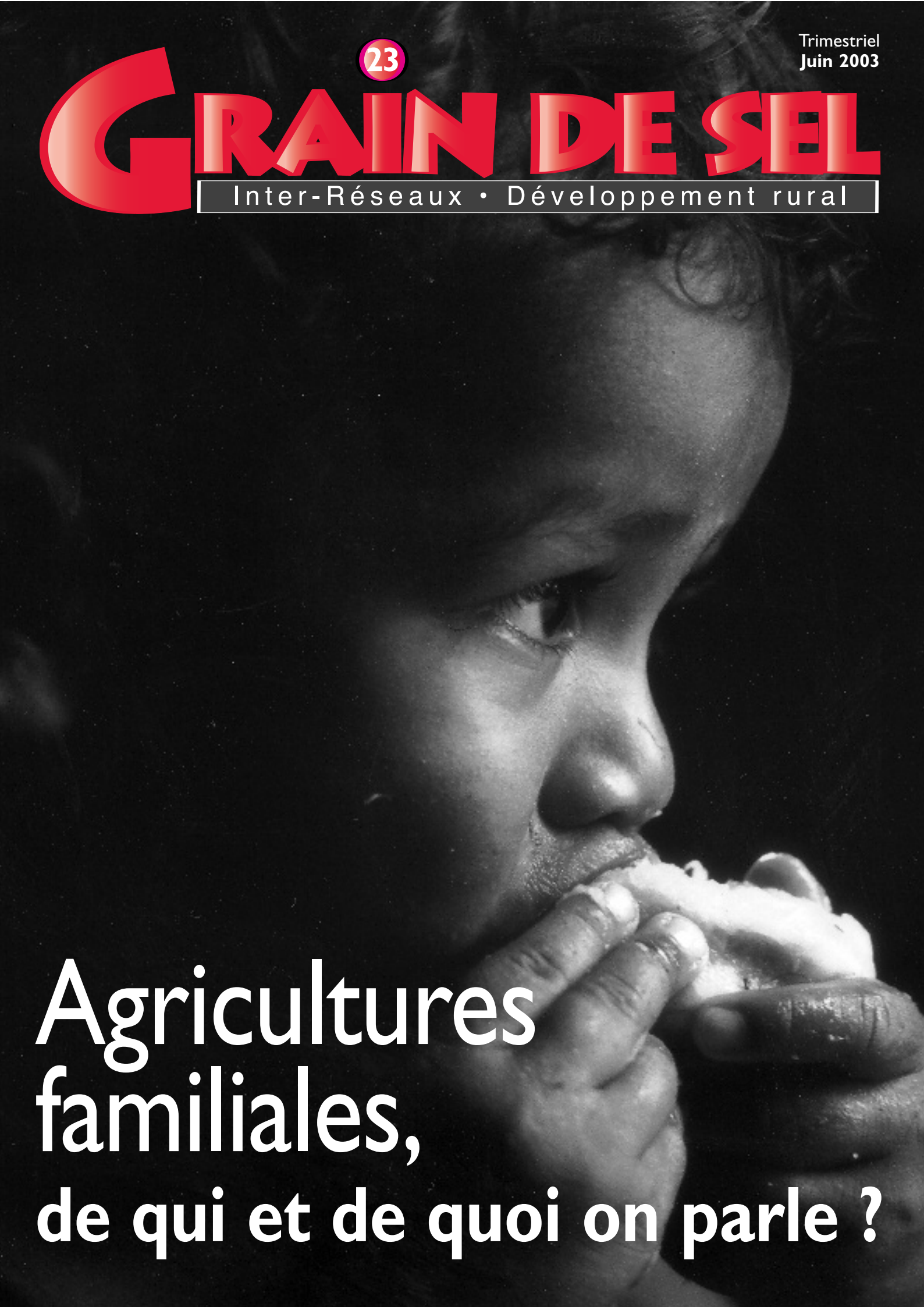

Agricultures familiales,

de qui et de quoi on parle ?

L'Inter-Réseaux
Un lieu d'échanges, une banque d'idées

L'Inter-Réseaux est un réseau spécialisé dans la réflexion sur le développement rural des pays du Sud. C'est un lieu d'échanges, une banque d'idées s'appuyant sur 3 000 membres répartis dans une soixantaine de pays à travers le monde, dont les deux tiers en Afrique subsaharienne. Financé par le ministère français des Affaires étrangères, ce n'est ni un bureau d'études ni un bailleur de fonds. Son rôle est plutôt de favoriser la collecte et la circulation d'informations, d'expériences ou d'initiatives provenant d'organisations paysannes et, plus largement, de populations rurales du Sud.

L'Inter-Réseaux a pour ambition d'enrichir et de renouveler la réflexion et les pratiques de la coopération entre le Nord et le Sud dans le domaine du développement rural.

Pour ce faire, il favorise des occasions de débats et de rencontres dans différents pays ainsi que des échanges au niveau régional, par l'animation de groupes de travail et la publication de dossiers thématiques. Il édite également d'autres supports, tels que *Grain de sel*, bulletin trimestriel diffusé sur abonnement (gratuit pour les pays du Sud), et des annuaires de ses membres (annuaire général et par pays).

Îles de Paix

COMMENT EN FAIRE PARTIE ?

Les membres de l'Inter-Réseaux appartiennent à des milieux professionnels divers du Sud et du Nord, dont l'activité a trait au développement rural : organisations paysannes, universités, centres de recherche, ONG, bureaux d'études, etc. Pour devenir membre de l'Inter-Réseaux, il suffit d'en faire la demande à son secrétariat et de remplir la fiche d'identification qui vous sera adressée en retour. En échange, il est important de contribuer à ses activités par l'envoi de témoignages sur des expériences de développement rural, par des contributions personnelles ou collectives sur des thèmes relevant des centres d'intérêt de l'Inter-Réseaux, et par une participation à ses groupes de travail ou à ses réunions.

Les orientations de l'Inter-Réseaux sont définies par un bureau de 13 membres ayant à sa tête un président. Un secrétariat exécutif, basé à Paris, en assure la mise en œuvre et coordonne ses activités.

POUR CONTRIBUER À « GRAIN DE SEL »

Certains n'osent pas adresser leurs témoignages à *Grain de sel,* car ils craignent de ne pas savoir les présenter. Voici quelques conseils pour vous aider à prendre la plume.

Vous craignez de ne pas bien savoir rédiger en français ? Que cela ne vous freine surtout pas. Nous sommes là pour vous aider et nous chercherons à traduire au mieux ce que vous voulez exprimer.

Lorsque vous voulez raconter une histoire, pensez toujours à cette règle très simple que l'on apprend dans les écoles de journalisme afin que le récit soit le plus complet et le plus concret possible ; c'est la règle des « 5 W » (traduction anglaise de où, quand, comment, pourquoi et qui).

Où se passe l'action, dans quelle région, quelle communauté ou organisation, dans quel cadre ?

Quand a-t-elle démarré ? Quel était le problème ou la situation de départ ?

Comment avez-vous réalisé l'action ? Ou résolu le problème ? Ou trouvé des solutions ?

Pourquoi cette situation ? Pourquoi avez-vous fait tel choix ? Pourquoi telle réussite ou tel échec ? Comment l'expliquez-vous ? Quels étaient vos objectifs ? Les avez-vous atteints ? Quelles sont vos perspectives pour l'avenir ?

Qui conduit l'action ou le projet ? Quelle est sa qualité, son expérience ? Avec qui l'action est-elle menée (partenaires, autres paysans, etc.) ? Enfin, n'oubliez pas de livrer votre analyse sur la manière dont vous avez réussi ou non l'expérience que vous décrivez.

Vous voyez, ce n'est pas compliqué. Disciplinez-vous à faire des phrases courtes, à mettre un titre pour cadrer votre sujet et à vous appuyer sur des exemples de terrain pour illustrer votre réflexion. Et pas plus de deux ou trois pages, car nous avons des contraintes d'espace. Une chose importante : les illustrations. Autant que possible, envoyez une ou deux photos (pas floues) afin qu'on visualise bien votre propos ; ce qui mettra votre article en valeur. Enfin, n'oubliez pas que votre expérience peut intéresser les autres. *Grain de sel* se voulant un cadre d'échanges, vous pouvez participer à cet échange. Alors à vos plumes...?

L'ÉQUIPE DE L'INTER-RÉSEAUX

Président : Guy Petitpierre
Animation du réseau : Émilie Baconnier, baconnier@inter-reseaux.org
Chargé de programme : Gilles Mersadier, mersadier@inter-reseaux.org
Coordinatrice : Anne Lothoré, lothore@inter-reseaux.org
Documentaliste et webmaster : Lucie Bombled, blombled@inter-reseaux.org
Chargée de mission Internet : Élisa Leccia
Relecture : Alain Condrieux, Elsa Raymond et Candice Chemla

GRAIN DE SEL

Directeur de la publication : Guy Petitpierre
Responsables de la rédaction : Émilie Baconnier et Anne Lothoré
Dessins : Stew Patrikian
Conception graphique : E&C Pays. Tél. : 01 49 82 49 85
Impression : Imprimerie 34, Toulouse
Inter-Réseaux, *32, rue Le Peletier, 75009 Paris*
Tél. : 01 42 46 57 13 Fax : 01 42 46 54 24
E-mail : secretariat@inter-reseaux.org
Site Web : www.inter-reseaux.org

Dépôt légal : Juin 2003 • ISSN 1274-3895

GRAIN DE SEL
N°23 • Juin 2003

Sommaire

SUR LE TERRAIN
Quel avenir pour l'« or rouge des savanes » au nord du Togo ? 4
La tomate de Guinée dans la tourmente 6
Un chargé de mission au ministère de l'Agriculture au Sénégal 7
Une stratégie de diversification agricole dans la région septentrionale du Bénin 9
Privatisation de la Sonacos : quand prévaut la raison d'État 11
Présentation de *La Calebasse* : produit du réseau sénégalais 12

DOSSIER
Agricultures familiales
Introduction 13
Des mythes durs à déboulonner 14
Agricultures familiales : quelles caractéristiques ? 14
Se spécialiser dans une filière au Burkina ? 16
Les paysans racontent la soudure 18
Déclaration finale de l'atelier de Ouagadougou 21
Quel avenir pour les agricultures familiales d'Afrique de l'Ouest ? 24

NORD-SUD, LE POINT...
Boîte de développement 26

INTER-RÉSEAUX
Des femmes transformatrices de l'agroalimentaire au Bénin créent leur propre fonds de garantie 29
Quoi de neuf à l'Inter-Réseaux 31
Départ de Denis Pesche 33

Boîte à outils
Comment concevoir un emballage ? 34

BOÎTE AUX LETTRES 35
PUBLICATIONS 36

Photo de couverture : Anne Lothoré

ÉDITORIAL

Un vaste champ...

Le dossier de ce numéro aborde, et ne fait qu'aborder, un vaste champ : celui des agricultures familiales, ou plus largement des exploitations familiales rurales, les familles articulant souvent aux activités agricoles d'autres activités rurales non directement agricoles.

L'agriculture familiale se trouve à la croisée de points de vue divergents, entre d'un côté les partisans de l'agriculture dite d'entreprise, et de l'autre côté de nombreuses voix qui s'élèvent pour défendre l'idée d'une agriculture dite familiale. Avant d'aborder les questions du positionnement de l'agriculture familiale par rapport à d'autres modèles, et celles des choix politiques en termes de types d'exploitations à promouvoir, il paraît opportun de faire un bref retour dans ce présent numéro sur l'agriculture familiale même. Des préjugés les plus récurrents la concernant, à quelques études de cas et témoignages, nous espérons préciser de quoi, et de qui on parle.

Des dossiers à venir de Grain de Sel *reviendront sur des thèmes (voir appel à thème) s'attachant au contexte général de la production, souvent défavorable aux exploitations familiales : ouverture des marchés, compétition déloyale avec des agricultures plus performantes (dossier* Grain de Sel *n° 24 consacré au commerce agricole), développement d'une agriculture d'entreprise privant les familles rurales d'un accès à la terre, politiques nationales favorisant des consommateurs urbains au détriment des paysans, accroissement de la pauvreté rurale et exode important… Autant de points renvoyant à la vision des politiques sur le rôle et la place de l'agriculture dans le développement (dossier* Grain de Sel *n° 25 consacré aux politiques agricoles).*

Pour terminer, vous trouverez des nouvelles du secrétariat de l'Inter-Réseaux, détaillées dans notre rubrique « Brèves ». La plus importante concerne le départ de Denis Pesche, secrétaire exécutif depuis la naissance du réseau. Jean-Pierre Prod'homme, à l'origine d'un des réseaux fondateurs de l'Inter-Réseaux, retrace ici son parcours et fait l'éloge de son travail accompli à l'Inter-Réseaux. Et pour la suite ? Denis Pesche reste un membre actif de l'Inter-Réseaux, mais l'équipe du secrétariat exécutif doit se recomposer. Sans renier le passé et profitant des résultats d'un bilan-évaluation des activités du réseau en cours de réalisation, elle va définir puis mettre en œuvre une stratégie pour les trois prochaines années.

L'équipe de l'Inter-Réseaux

Quel avenir pour l'« or rouge des savanes » au nord du Togo ?

La tomate, ce fruit de couleur rouge vermeil, depuis 1996, a commencé à apporter un réel changement en terme de revenus monétaires annuels aux populations productrices. C'est l'« or rouge des savanes » : les producteurs de la région de Dapaong réalisent des revenus nets allant de 300 000 à 1 000 000 FCFA durant la période de production d'octobre à avril. Des revenus que, par exemple, aucun producteur de coton – le coton étant une culture de rente dont la filière semble être la mieux organisée dans le pays – ne peut rêver réaliser dans cette zone.

Comment a-t-on découvert notre « or rouge des savanes » ?

Avant 1995, à peine quelques dizaines de paysans réalisaient de façon épisodique la production de quelques légumes-feuilles (oseille de Guinée, épinard, haricot-feuille, etc.), de gombo et d'aubergine destinés à leur propre consommation et aux petits marchés environnants.

Pendant ce temps, ce sont le Burkina et le Bénin qui approvisionnaient la capitale togolaise et les autres grandes villes du pays en tomates, oignons et divers produits maraîchers qui semblaient ne jamais pouvoir être produits dans notre pays.

Convaincus que nous ne pouvions pas réinventer la roue du développement, nous avons décidé d'accorder une place de choix aux voyages d'études et d'échanges d'expériences au Burkina et au Bénin, d'où venaient ces produits très appréciés, en compagnie d'une dizaine de producteurs maraîchers. Ainsi, avant fin 1995, nous avons effectué deux visites l'une au Burkina, l'autre à Malanville au nord du Bénin, région spécialisée en production d'oignons et productrice secondaire en tomate.

Nous y avons parcouru des centaines d'hectares en maraîchage (tomates, oignons, pommes de terre, etc.). Nous avons rencontré des producteurs, des groupements de producteurs, des unions de groupements de producteurs, les services d'appui aux producteurs, des commerçants. Notre délégation a été émerveillée, inspirée, imprégnée de ce que nos confrères des pays voisins font comme travail sur des terres similaires aux nôtres, voire moins bonnes que les nôtres.

Une fois rentrés au bercail, les producteurs ayant participé aux voyages d'échanges commencèrent le dévelop-

pement de la production des tomates, en mettant en place des planches creuses pour mieux retenir l'eau, des canaux d'irrigation gravitaire pour mieux conduire l'eau dans les parcelles, des pépinières, etc. Les courageux prirent des crédits équipement (motopompes et tuyauterie) et intrants (semences et engrais). La production de tomates de cette première campagne fut telle que l'équipe d'appui, sous la pression des producteurs, était obligée de chercher les débouchés afin de soutenir l'action et permettre le remboursement des crédits octroyés. C'est ainsi que nous avons pu « détourner » quelques commerçantes grossistes qui s'approvisionnaient en tomates à Kompienga (Burkina) à quelques 70 km à l'est de la ville de Dapaong, et les convaincre de la qualité des tomates que nous produisions sur place. Aussi l'absence de frais de douane pour nos produits a joué en notre faveur, les femmes commerçantes importatrices de tomates payant des frais au poste de douane frontalier.

Nous avons alors organisé les ventes groupées sur les sites de production. Et des groupements de producteurs ont commencé à se constituer. Durant cette première campagne, environ 10 000 000 FCFA ont été enregistrés comme chiffre d'affaire. Jusqu'à ce jour, voir des commerçantes descendre avec de gros véhicules (habituellement, ce sont les femmes qui transportent sur la tête les produits dans les bassines pour aller les vendre sur la place du marché) dans leurs bas-fonds pour acheter « cash » les tomates de notre région semblait inimaginable pour bon nombre de paysans. Mais c'est depuis devenu une réalité, voire une évidence, et progressivement la culture de la tomate a gagné l'ensemble de la zone. Dans ces bas-fonds, après les cultures pluviales, hommes, femmes, jeunes et vieillards se démènent sans cesse pour extirper l'or rouge, durant cette période qualifiée ailleurs de période morte. La tomate est devenue d'année en année une culture de rente qui a supplanté le coton dans cette partie de la région.

Le secteur maraîcher occupe aujourd'hui près de 2 000 exploitants et a énormément contribué à freiner l'exode des jeunes ruraux vers les régions méridionales du pays où ils se livraient au métayage pour revenir ensuite, tels qu'ils étaient partis, à leur village d'origine. D'environ 15 hectares couverts en maraîchage (essentiellement de la tomate) au cours de la campagne 1995-1996, plus de 120 hectares de tomates sur un total de 150 hectares pour l'ensemble des spéculations maraîchères ont été couverts pendant la campagne 2001-2002. La production globale obtenue est estimée à 1 250 tonnes. Le chiffre d'affaire réalisé lors des ventes groupées avec les « grossistes » des grandes villes du Togo que nous avons pu suivre est de plus de 135 000 000 FCFA. Il y a un tel engouement pour les activités maraîchères que nous ne cessons de recevoir des sollicitations d'appui de la part des paysans. Seule la disponibilité de l'eau constitue un frein majeur.

Et l'or rouge se sent menacé par l'or blanc

En fait, il ne s'agit pas d'être contre une culture de rente, le coton, dont la promotion est censée apporter un mieux- être aux producteurs. Mais, dans toute entreprise, à un moment donné de sa vie, il faut avoir le courage de s'arrêter et regarder la réalité en face.

En effet, durant les premières années de l'introduction de la culture du coton dans la région septentrionale du Togo, on a aussi cru avoir notre or, l'**or blanc**, une culture qui permettrait aux paysans de réaliser des revenus substantiels pour améliorer leurs conditions d'existence. Car la recherche de revenus monétaires dans notre région à partir de la récolte des produits vivriers expose toujours les paysans producteurs au problème de pénurie alimentaire lors du départ d'une nouvelle campagne agricole. Les premières années, les producteurs ont gagné à partir du coton de quelques dizaines à quelques centaines de milliers de francs CFA. Le coût des intrants fournis à crédit étaient encore très abordable. Quand le coton a presque envahi toutes les exploitations, les paysans ont regardé, impuissants, les coûts des intrants augmenter, alors que le prix du coton stagnait : à la vente, le prix maximal obtenu au kilogramme de coton de première qualité n'a jamais dépassé les 200 FCFA.

Comment le coton menace-t-il la culture de la tomate ?

Depuis deux campagnes de production maraîchère, les exploitations de tomates font face à une attaque de petits insectes blanchâtres du genre moucheron. Ils se déposent sur la face inférieure des feuilles quand il fait chaud, et s'attaquent essentiellement aux fleurs. Conclusion : sans fleur, point de fruit.

Au cours de la campagne maraîchère 2001-2002, 13,75 hectares de tomates ont été entièrement endommagés par ces ravageurs ; ce qui a représenté pour les producteurs un manque à gagner d'une bagatelle d'environ 20 000 000 FCFA, le kilo de tomate ayant coûté en moyenne pendant cette campagne 135 FCFA. À la recherche de la provenance de cet insecte, ce sont les maraîchers eux-mêmes qui ont trouvé le même insecte sur le cotonnier en fin de campagne, pendant les récoltes. Il est tout à fait évident que cet insecte a plus ou moins résisté aux insecticides du cotonnier avant de se transporter sur les plants de tomate. Les essais de traitements avec la combinaison de décis et malathion que nous avons conseillé aux producteurs n'ont pas donné de résultats satisfaisants jusqu'alors. La campagne de production qui a démarré depuis le mois d'octobre dernier enregistre déjà, à travers l'ensemble des sites, des dégâts dont l'ampleur s'annonce désastreuse, si nous ne trouvons pas de mesures adéquates pour enrayer ce fléau. À l'heure actuelle, nous sommes en train de tester un certain nombre de produits insecticides maraîchers, afin de donner des consignes exactes aux producteurs, mais nous tâtonnons encore. Nous lançons un appel à tous ceux qui auraient une expérience en la matière, pour nous la faire partager, afin que nous puissions sauver notre or rouge si chèrement trouvé. ■

Lenne Noigue Tambila, ingénieur agrozootechnicien, *responsable technique du programme d'appui à la professionnalisation des organisations de producteurs au sein de l'ONG Rafia (recherche, appui et formation aux initiatives d'autodéveloppement) – B.P. 43, Dapaong – Togo ; nlenne@yahoo.fr*

La tomate de Guinée dans la tourmente

La production guinéenne de tomate a augmenté considérablement ces dernières années. Mais celle-ci n'a pas été suivie de techniques de conservation ou de transformation. La tomate de Guinée a donc le bec dans l'eau.

Mamou, ville cosmopolite et carrefour du pays, située au nord de la Guinée à 300 km de la capitale, est la plus grande zone de production de tomates du pays. Pas moins de 3 000 tonnes par an. À l'entrée tout comme à la sortie de la ville, vous êtes frappés par cette longue file de femmes ayant une bassine ou un panier de tomates sur la tête toute la saison sèche, présentes d'octobre à avril, période de production de tomates. Elles viennent des potagers situés le long des cours d'eau ou autour des cases. La tomate cueillie est mise dans une bassine, puis triée à la maison, mais à terre avant le marché hebdomadaire. Les femmes grossistes achètent par bassine et non par kilo. Ce sont souvent ces dernières qui fixent le prix, saturation du marché oblige. Le prix n'excède pas 2 000 FCFA, soit 1 euro. Le transport vers la capitale est assuré par des camions de 10 tonnes, dans des caisses pliantes ou dans des paniers, superposés de telle manière qu'à l'arrivée la plupart des tomates sont écrasées. À Conakry, ces tomates sont débarquées à Madina, le plus grand marché de la capitale, puis redistribuées vers les petits marchés des cinq communes de Conakry, puis enfin vers ceux des quartiers et secteurs. Ces produits arrivent chez le consommateur en piteux état. Le kilo est revendu 0,25 euro, alors que la boîte concentrée du même poids est revendue 0,24 euro. Avec la tomate concentrée, on peut faire une semaine. Ce qui est impossible avec la tomate. Par souci d'économie, les ménagères se tournent vers les concentrées dont la conservation nécessite quelques mesures de sel et d'huile végétale. Aucun souci à se faire donc. Dans les marchés, les poubelles sont fréquemment remplies de déchets de tomate. Le produit, même cueilli à l'état vert, mûrit vite sous l'effet de la chaleur. Pour cet ingénieur, on s'est attaqué au problème des semences au lieu de régler l'épineux problème de conservation et de transformation : « *à mon avis, on devrait commencer par cela. Il ne sert à rien de produire des milliers de tonnes qu'on ne peut pas vendre, ni,* a fortiori, *écouler. Nous avons 3 000 tonnes pour les seuls producteurs encadrés par la fédération des paysans du Foutah Djallon, autant ou plus pour ceux non groupés. Et il se trouve que les consommateurs sont toujours les mêmes* ». De plus en plus, d'ailleurs, les Guinéens se tournent vers la salade d'avocat qui se conserve plus facilement que la tomate. Mme Barry, grossiste, affirme que les seuls clients fidèles qui lui restent sont les gérants des grands hôtels et restaurants de la capitale, tous les autres ont abandonné la salade de tomates au profit de l'avocat. Certains d'entre nous vendent maintenant des cartons de purée de tomates, car c'est plus rentable et moins fatigant. Cette situation inquiète certains chercheurs qui ont peur de voir péricliter la production guinéenne de tomates. « *On ne produit en quantité que lorsqu'on est sûr d'écouler* », précise cette dame de Mamou. « *Nous sommes condamnés à abandonner à la longue car tant qu'il n'y aura pas une unité de transformation et de conservation, la tomate locale ne sera pas rentable. Dans ce cas, je me consacre à l'autoconsommation* », explique Neneen Barry. Binta Bah, elle, se plaint des détaillants qui prennent sa production et reviennent trois jours après avec la totalité des tomates pourrie. Mariama Sow jette l'opprobre sur les portefaix qui ne prennent pas soin des paniers et caisses pendant l'embarquement et le débarquement. « *Faux, rétorquent ces de niers, vos tomates arrivent en état de putréfaction. À la longue, nous ne pre drons plus ces saletés car ensuite nous sommes obligés de prendre une douche.* » Pour les ménagères, « *pas question d'acheter une tomate pourrie au nom de quoi que ce soit. Mon argent n'a pas été ramassé dans les rues. Plus question d'acheter cette bouillie de tomate, je suis pour les purées désormais* ». « *Vous ne voyez pas que le prix d'une boîte de concentrées de 250 g a chuté jusqu'à 100 fg au détail ? Pourquoi s'emmerder avec une production locale putrescible?* ». Abou invite ceux qui ont fait venir cette semence améliorée à trouver des techniques de transformation et de conservation sinon ils auront créé plus de problèmes qu'ils n'en auront résolu. Ce cadre pense qu'en attendant des jours meilleurs, les producteurs peuvent se tourner vers le gombo et l'aubergine.

Aujourd'hui sur l'axe routier de Mamou, vous avez des vendeurs de tomates qui attendent le passage des automobilistes. La productrice est devenue vendeuse de circonstance. « *Nous ne pouvons pas attendre des grossistes de Conakry qui se font de plus en plus rares* », déclare l'une d'entre elles. D'après les statistiques de la douane, l'importation de purée de tomates a quadruplé ces trois dernières années. La demande est si forte que les commerçants, qui importaient le cube Maggi, se lancent maintenant dans la tomate. Les intervenants dans la filière de distribution ont également augmenté leurs prix, car les cartons sont cédés à crédit par les importateurs. On peut placer le produit, tirer le bénéfice et rendre le crédit, puis en reprendre encore. Si les relations sont serrées, il est possible de prendre un délai d'un mois pour payer. Toutes les facilités sont offertes aux clients et aux détaillants.

Devant cette situation préoccupante, pour ne pas dire inquiétante, de la filière tomate, le département de l'Agriculture cherche comment sauver la tomate de Guinée du naufrage sans pour autant compromettre le libéralisme. De nombreuses pistes sont explorées à savoir : des chambres froides pour la conservation, encourager la construction d'une unité de transformation à Mamou ou encore appuyer financièrement les grossistes pour le calibrage. Un haut cadre estime qu'il faut amener les opérateurs économiques à construire une unité de conservation et de transformation au lieu d'importer. Pour ce faire, il faudrait surtaxer l'importation pour les dissuader d'importer. « *À ce niveau, une pénurie pourrait entraîner la flambée des prix* », fait-il remarquer. Il suffit de rassurer les productrices : elles peuvent couvrir le marché guinéen. « *Le rendement à l'hectare a augmenté à tel point qu'on peut couvrir tous les besoins nationaux, voire exporter vers les pays voisins* », rassure Mme Koumba Oury Kanté. ■

Abdoulaye Diallo,
adiarid@yahoo.fr

INTERVIEW

Un **chargé de mission** au ministère de l'Agriculture au Sénégal

Ndiobo Diène, ingénieur agronome de formation, titulaire d'une thèse sur l'évaluation des politiques publiques en France, est en poste depuis dix-huit ans en tant que chargé de mission pour le ministère de l'Agriculture et de l'élevage à la direction de l'Analyse des prévisions et des statistiques (DAPS).

D.R.

En quoi consiste votre travail ?
Je m'occupe des négociations commerciales multilatérales en tant que chargé de mission et coordinateur du sous-comité « commerce des produits agricoles » qui est une composante du Comité national des négociations commerciales internationales (CNNCI). Ce sous-comité regroupe toutes les directions du ministère de l'Agriculture qui sont impliquées dans les négociations commerciales, ainsi que des membres du secteur privé et de la société civile.

Qu'est-ce exactement que ce sous-comité ?
Depuis la troisième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Seattle, le Sénégal a mesuré que son avenir agricole s'y joue en partie. Pour la première fois, le gouvernement sénégalais a élargi la concertation à tous les ministères concernés ainsi qu'au secteur privé et à la société civile.

Le sous-comité « commerce des produits agricoles », sous l'égide du ministère de l'Agriculture, avait préparé la position nationale sur tous les sujets relatifs à l'agriculture, grâce à une large concertation ayant regroupé tous les acteurs publics et privés des différentes filières agricoles. Si les partenaires du secteur privé, premiers concernés par les négociations, ont été pleinement associés au travail du sous-comité, tant ➤

➤ pour le diagnostic que pour l'élaboration des propositions, on peut en revanche regretter la faible mobilisation de la société civile…

Parallèlement à ce travail de concertation, un important effort de renforcement des capacités avait été mené avec l'aide des partenaires au développement. Les membres du sous-comité agricole, ainsi que différents représentants des divers secteurs privés, des organisations paysannes ou de la société civile ont pu bénéficier de séminaires d'information et de formation sur l'OMC. Mais le comité ne dispose pas de ressources suffisantes, et l'absence d'équipements ne fait que compliquer la situation. Pour remédier à ces difficultés, le Sénégal va bénéficier, avec l'appui de la coopération française, d'un volet d'appui institutionnel aux instances chargées des négociations commerciales dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de promotion d'une agriculture compétitive et durable au Sénégal (PACD). Les choses progressent, les gens s'intéressent de plus en plus aux négociations, des liens sont tissés avec les fédérations de producteurs pour élaborer des stratégies d'alliances.

Avez-vous les moyens de réaliser tous ces objectifs ?

Avec près de dix-huit ans d'expérience dans cette maison, l'administration me laisse plus de liberté et d'initiative. Le chargé de mission se présente un peu plus comme un conseiller du directeur et du ministre. L'intérêt de cette fonction est de naviguer entre deux ministères : le ministère du Commerce et le ministère de l'Agriculture et de l'élevage.

Cependant, à part ce vieil ordinateur, et en toute modestie, nous avons un investissement personnel fort qui va au-delà des moyens matériels et financiers mis à disposition, car la question nous passionne. Au-delà des moyens, il faut arriver à intéresser les personnes. Il faut construire des stratégies d'alliance, de complicité entre les différents acteurs, renforcer le réseau mis en place et travailler de concert. Nous travaillons aussi à un renforcement des capacités du sous-comité et des acteurs de la concertation, avec des partenaires comme Solagral, le Centre Technique Agricole, la Food and Agriculture Organization (FAO), la Deutsche Gesellschaft für Technische Zuzammenarbeit (GTZ), la coopération française…

Parallèlement aux concertations, le manque d'appui technique est flagrant et le discours reste encore très politique au niveau des administrations.

Pour changer la situation, une esquisse de solution…

Le message des paysans est souvent mal porté, c'est un discours pour ameuter les médias… C'est une bonne chose, mais après, le gouvernement veut voir les choses de manière écrite, sur la table. Donc au-delà du discours politique, il faut avoir un dossier. Ils ont une stratégie, mais celle-ci n'est pas formalisée sur papier.

Il faut construire et renforcer la capacité de réponse des producteurs, et cette dernière tarde à venir. Il faut trouver de nouveaux leaders paysans, qui doivent s'approprier les démarches à mener pour se faire entendre et défendre leur point de vue. Pour y parvenir, un retour de l'information doit se produire. L'information ne circule pas assez au sein du mouvement paysan. Et je me refuse à parler du problème de la représentativité, car selon moi, c'est un faux problème. L'essentiel, c'est d'être porteur de messages qui ont le consensus de la majorité des paysans et des producteurs. Cependant, les porteurs de message se doivent d'être des représentants paysans, et non des appuis techniques dont la légitimité pourrait être contestée. Il faut aller dans le sens d'OP plus professionnelles au sein de leur filière, et qui se regroupent dans des structures professionnelles. Cela peut leur permettre d'aller dans un sens plus intéressant de capacité de réponse efficace.

Mais attention à la dérive politique, ou plutôt populiste. Le professionnalisme que les paysans se doivent d'atteindre ne doit pas être confondu avec le populisme qui n'est pas une fin en soi. C'est le professionnalisme qui doit être visé, afin de renforcer les producteurs dans leur capacité de négociation dans l'élaboration des politiques agricoles. Et pour cela, il faut tenir un langage de vérité par rapport aux insuffisances de l'administration et des autres partenaires.

Le sous-comité donne l'occasion à la société civile de s'exprimer, de dire ce qu'elle a envie de dire au niveau du cadre de concertation, de faire passer des messages. D'ailleurs, la loi d'orientation agricole sous-entend une participation des OP au processus de construction des politiques agricoles. Le but est d'avoir un lien et une stratégie avec l'ensemble des acteurs de la société civile, de l'administration publique et du secteur privé ; d'essayer de favoriser la concertation, à travers le programme « projet d'appui et de concertation des activités agricoles » (Pacepa). Nous désirons faire en sorte que les opérateurs se retrouvent véritablement pour échanger. La DAPS a ici pour rôle de coordonner les négociations entre acteurs et certaines missions régaliennes du ministère de l'Agriculture et de l'élevage. Par le biais de nos humbles personnes, nous essayons vraiment de faire en sorte que cette mission-là puisse être menée avec efficacité.

En certaines occasions, n'êtes-vous pas en porte-à-faux, entre votre administration et la société civile ?

J'exerce ma mission de soutenir les leaders paysans pour asseoir leur pouvoir de négociation. Mais je ne suis en aucun cas le complice des paysans. Pour éviter d'être entre le marteau et l'enclume, je garde la casquette de l'État lors des négociations autour de la table. Mais, avant d'entrer dans les négociations, je préviens les paysans que je défendrai ma position de fonctionnaire, que je serai porteur d'un discours politique du gouvernement qui peut être à contresens de ce qu'ils veulent. Mais, à ce moment-là, c'est à eux de développer et mettre en œuvre leur pouvoir de négociation. Je cherche surtout à leur donner les éléments pour asseoir un pouvoir de négociation vis-à-vis du gouvernement. C'est le même discours que je tiens aux agriculteurs, aux industriels agricoles, aux exportateurs.

Lorsque l'État est accusé de ne pas avoir une démarche pertinente et de ne pas consulter les paysans, il faut savoir qu'il n'a pas toujours l'argent pour le faire. C'est aux paysans de s'organiser pour se faire entendre. Bien sûr, il faut des fonds pour l'appui à la concertation. Mais le Pacepa est là, et ce n'est pas une coquille vide. Les paysans l'ont uti-

lisé mais disent qu'après un an, ils n'ont pas fini de se concerter. Cela veut dire qu'il a une capacité très faible d'organisation et de mobilisation.
Notons qu'il existe un manque de formation et d'information. Par exemple, beaucoup de gens ne sont pas au courant de ce qu'est l'accord sur l'agriculture, on entend parler de mondialisation, de subventions… mais en fait, qui comprend l'accord sur l'agriculture et qui le manipule ? Très peu qui le connaissent au niveau du ministère ou des organisations paysannes, et c'est dommage ! Il faut y remédier, et on va y arriver.

Décalage entre les paysans et l'État, des avancées notoires dans la concertation. Revenons à la loi d'orientation dont je parlais précédemment. L'administration parle d'une loi d'orientation agricole qui place l'activité économique agricole comme moteur de l'économie. La loi sous-entend qu'il y a participation au processus de construction, qui, élargi, est participatif à tous les niveaux de la société. Le triptyque de cette loi d'orientation est : produire pour atteindre la sécurité alimentaire, aller vers une agriculture moderne compétitive et diversifiée, et arriver à un système de transformation des produits agricoles. Recherche, formation, information, vulgarisation, statut de l'agriculteur… tout cela va être discuté pour arriver à un équilibre de l'ensemble des composantes de la société.

Il faut bousculer l'État et lui dire quand il fait des erreurs, même s'il peut choisir de ne pas écouter. Mais, avec la consécration des Journées nationales du monde rural, on a progressé. Cela permet, au-delà des concertations habituelles, d'avoir des journées consacrées au bilan de ce qui a été fait chaque année. De ce fait, c'est un cadre où on a la possibilité de dire ce qu'on a envie de dire. Au niveau sous-régional, voire au niveau de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), peut-être arriverons-nous à des journées consacrées au monde rural sous-régional, c'est-à-dire à avoir des concertations pour discuter de la politique agricole de l'Union. On aurait des cadres de concertation, de dialogue, de discussion sous-régionaux, toujours en présence des deux parties.
Malgré le peu de moyens, nous persistons dans cette voie. Je n'ai pas l'impression de faire partie d'une administration qui n'avance pas. La question fondamentale est d'arriver à ces négociations ensemble, main dans la main, sinon on aura travaillé pour rien. ■

Propos recueillis par Émilie Baconnier

Agrosystèmes forestiers de Partago

Une stratégie de diversification agricole dans la région septentrionale du Bénin

Dans les villages de Partago, à l'est du département de la Donga, le territoire est fortement marqué par la présence d'arbres de Néré, ou karité, dans les systèmes de production. Ces arbres constituent des sources de revenu importantes pour les paysans.

Les systèmes de Partago et diversité des produits

Deux grands types de systèmes de production agroforestiers modèlent le paysage des villages de Partago :

- les systèmes de production familiaux de type traditionnel, où la main-d'œuvre est essentiellement familiale (pas de main-d'œuvre salariée) ;
- les systèmes de production avec culture attelée, où la main-d'œuvre salariée s'ajoute aux actifs familiaux.

Dans ces systèmes de production, les paysans combinent sur un même espace des spéculations diverses, aux cycles annuels et pluriannuels : des cultures vivrières annuelles et des ligneux. Les cultures pluriannuelles constituent l'étage supérieur (strate arborée de ligneux, non défrichés ou plantés) ; les cultures saisonnières annuelles, l'étage inférieur herbacé (strate basse).

Un défrichement amélioré de la jachère, ou « brousse », est effectué, épargnant certains arbres. Le nombre d'arbres épargnés dépend notamment de la disponibilité en terres et des objectifs que se fixe l'exploitant agricole. D'autres essences ligneuses peuvent être plantées.

Les arbres sont exploités pour la production de biens utiles consommables par l'homme ou les animaux, et leur biomasse sert à de nombreux usages : le bois est utilisé pour le feu, l'obtention de charbon de bois, la confection d'outils ; les feuilles, pour la fabrication d'emballages, les fourrages aériens pour les animaux ; les fibres pour la confection de textiles ; les fruits et graines comme légumes ou comme médicaments de la pharmacopée traditionnelle.

En ce qui concerne l'occupation du territoire et la gestion du foncier, les arbres ont aussi un rôle important : ils servent à la délimitation des champs et marquent une forme d'« appropriation » du ➤

foncier. Les arbres jouent également un rôle écologique : ils protègent la terre agricole de l'érosion et ralentissent le ruissellement.

Les cultures annuelles, en général à base de maïs, de sorgho, de niébé et de légumes divers, permettent la production d'huile et de graisse (huile de karité) et sont destinées à l'autoconsommation familiale. Dans la mesure où les techniques employées sont souvent rudimentaires (peu ou pas de mécanisation), elles sont conduites sans enlèvement préalable de la totalité des ligneux.

Le défrichement amélioré, une pratique endogène des villages de Partago

Dans ces systèmes hérités du passé, les arbres poussés spontanément sur la parcelle appartiennent à tous les membres du lignage. Et c'est le chef de terre qui autorise la coupe ou l'exploitation des arbres. L'aîné est directement héritier des richesses de son père et de sa mère (héritage de père en fils).

Cependant, la coutume reconnaît l'appropriation individuelle ou familiale d'arbres souvent plantés tels que *Mangifera indica*, *Eucalyptus*, *Citrus* et *Tectona grandis*. Ces règles posent un problème particulier aux allochtones qui souhaitent planter des essences arboricoles, les exploiter et les valoriser pour leur propre compte. Tant que les règles foncières, les droits de propriété et d'usage des arbres ne sont pas clairs pour tous, les parcelles arborées risquent de poser des problèmes d'instabilité et de manque de structuration.

Les systèmes agroforestiers : quelle évaluation, quels revenus pour le ménage ?

L'évaluation de ces parcelles pose un problème méthodologique.

Tout d'abord, la mesure de la production de chaque essence : chercher à calculer le rendement de chaque production (graines sèches, fruits frais, feuilles, racines, régimes de palme, tubercules...) en vue de comparer les productivités de la terre, du travail ou du capital investi de chaque culture par rapport à d'autres systèmes de culture ou de productions isolés paraît plus qu'hasardeux. Outre le problème d'évaluation de la surface réelle occupée par chaque type de plante, ceci reviendrait à ne pas tenir compte des interactions entre cultures combinées au sein de la même parcelle.

À ce problème d'évaluation des rendements des différentes cultures annuelles et pérennes sur la parcelle, s'ajoute ensuite celui de la valeur des produits, parfois difficilement chiffrable : l'ombrage, la clôture, le fourrage donné aux animaux sont autant de productions réutilisées pour d'autres activités productives de l'exploitation. L'intégration entre cultures et élevage participe à la stabilité globale de l'exploitation et au maintien ou à la protection de la fertilité... autant d'aspects difficiles à chiffrer directement dans le bilan économique de la parcelle elle-même ou de l'ensemble de l'exploitation.

Ainsi, pour évaluer ces systèmes agroforestiers, il faut, au-delà des aspects quantitatifs, tenir compte des aspects qualitatifs. Ce qui importe pour le paysan, c'est la diversité des sources de revenus (« les productions s'entremêlent et se succèdent »), et les interactions et complémentarités entre cultures et systèmes d'élevage pour une plus grande intégration et stabilité des activités au sein du système de production.

Les systèmes agroforestiers, un capital productif à respecter

Par endroits, les systèmes agroforestiers sont perturbés par les cultures de rente et les panoplies techniques de la culture attelée. Mais la jachère, ou « brousse », est un capital productif à respecter. Elle contient des espèces utiles et les paysans en reconnaissent l'importance dans la vie du village. Pour 55 % des paysans, « la disparition du karité entraînerait un manque à gagner pour les villageois sur le plan de la santé, sur le plan nutritif et sur le plan économique » parce que les villages manqueraient des fruits et légumes utiles à la pharmacopée et à l'alimentation quotidienne. ■

Gaston S. Akouehou, *ingénieur des Eaux et Forêts, Bénin.*
akouehougas@yahoo.fr

Le système traditionnel d'agroforesterie multiétagé et pluriannuel

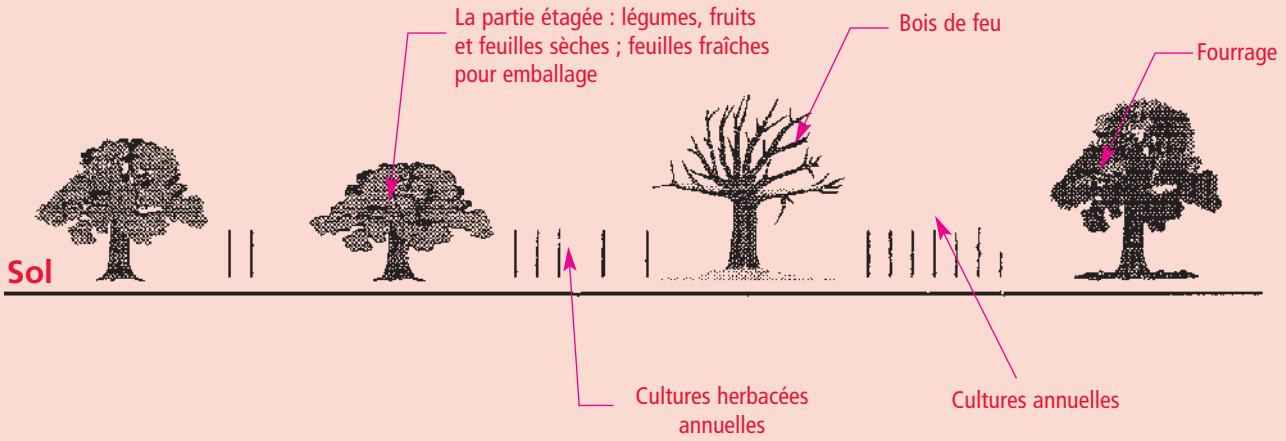

Privatisation de la Sonacos

Quand prévaut la raison d'État

Le gouvernement du Sénégal a récemment fait état de sa ferme intention de privatiser la Société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal (Sonacos). Dans une interview publiée dans l'édition du 2 décembre 2002 du quotidien national *Le Soleil*, le ministre de l'Économie et des Finances, M. Abdoulaye Diop, a précisé que cette privatisation devrait intervenir avant le début de l'hivernage 2003. Ce qui, en clair, signifie qu'en tant qu'entité relevant des pouvoirs publics, la troisième entreprise sénégalaise, au regard de son chiffre d'affaires, vient d'officier pour sa dernière campagne agricole.

Née en 1975 de la rétrocession à l'État par des investisseurs européens d'un complexe de cinq unités industrielles situées à Diourbel, Kaolack, Ziguinchor, Louga et Dakar, la Sonacos reste, quatre ans après la libéralisation du secteur, le principal intervenant de la filière arachidière. Elle produit aussi du savon, du vinaigre, de l'eau de Javel, de la moutarde, du dentifrice, des parfums, de la margarine et des aliments pour le bétail et la volaille. Aujourd'hui, l'État du Sénégal détient 80 % des actions de la société, le reste demeurant toujours entre les mains d'investisseurs français.

Depuis 1980, la Sonacos s'était lancée dans la commercialisation de l'arachide par le biais de sa filiale, la Sonagraines. En 1985, elle avait étendu ses activités à la production de semences. Deux types d'extension qui s'expliquaient par le fait que la production, le raffinage, l'importation et l'exportation d'huile de cuisine était au cœur de l'activité de la Sonacos. Depuis la suppression de la Sonagraines par l'État le 31 décembre 2001, la Sonacos est revenue, durant la campagne agricole 2002, à sa fonction traditionnelle, à savoir la transformation industrielle, laissant la commercialisation des graines d'arachide à des opérateurs privés.

Un échéancier dicté par les bailleurs de fonds

Si aujourd'hui la décision de la privatisation de la Sonacos surprend quelque peu les acteurs de la filière arachidière, c'est bien parce qu'elle a été maintes fois différée. Au point que l'on avait pensé que l'État s'était résolu à ne pas se séparer d'elle. Depuis 1995, la Sonacos figure sur la liste des sociétés à privatiser. Deux tentatives de cession des actions de l'État ont déjà eu lieu, mais elles se sont soldées par des échecs.

Dans ses négociations avec les bailleurs de fonds, le gouvernement issu de l'alternance s'était vu accorder un répit de quelques années pour relancer le processus de privatisation de la société. Mais, juste deux ans après l'alternance, les institutions de Bretton Woods, qui avaient fait de la libéralisation de la filière arachidière une condition, sont revenues à la charge, imposant à l'État sénégalais la dissolution sans préavis de la Sonagraines et une privatisation, sans doute précipitée, de la Sonacos.

Avec le transfert, en 2002, au Comité national interprofessionnel de l'arachide (CNIA) de la fonction de détermination du prix de l'arachide conformément aux cours mondiaux (prix inférieur à celui qui était antérieurement fixé par l'État), et la suppression de la Sonagraines qui connaissait un déficit structurel d'environ 4 milliards dû aux dysfonctionnements dans les points de collecte, la Sonacos est aujourd'hui sortie de la tourmente. L'État sénégalais compte ainsi mettre sur le marché des entreprises à privatiser une société requinquée, au capital de 10 milliards FCFA et au chiffre d'affaires de 100 milliards FCFA.

L'État, qui veut repositionner la Sonacos sur le marché de la sous-région concernant la production d'huile et d'aliment de bétail, compte ainsi attirer les investisseurs. Il espère, malgré sa précipitation, pouvoir conjurer le syndrome de l'échec de la cession de ses parts.

Des motivations à la fois de marchand et d'idéologue

L'empressement des autorités de l'État à se défaire de la Sonacos s'explique aussi par des motivations peu avouables. On peut penser que si les bailleurs de fonds ont obtenu aussi facilement leur accord, cela est en partie dû au fait que l'État, en proie à de nombreux problèmes sociaux, est actuellement à la recherche de ressources, afin de faire face aux attentes suscitées par l'alternance. À défaut de perspectives, et devant la probabilité d'un hivernage catastrophique, l'État fait des comptes d'épicier et espère trouver dans la privatisation de la Sonacos cette manne financière qui pourra lui permettre de sortir la tête de l'eau.

Une telle hypothèse est d'autant plus plausible que l'actuel gouvernement de l'alternance estime avoir suffisamment donné en ce qui concerne le monde rural. Il veut reprendre d'une main ce qu'il a octroyé de l'autre. En effet, au lendemain de l'alternance politique, les autorités affirment avoir hérité d'une Sonacos au déficit de 65 milliards FCFA. Selon cette version officielle, la société n'était même pas en mesure de financer l'achat de 400 000 tonnes d'arachide. L'État se targue d'avoir pris sur lui le règlement de cette facture, et d'avoir fourni à la Sonacos l'occasion de réduire ses pertes de production dues à un matériel obsolète.

En plus de cette volonté manifeste de vouloir rentrer dans ses fonds, la privatisation de la Sonacos s'explique aussi par des motivations d'ordre purement idéologique. L'État libéral a la conviction que seule la privatisation de la plus importante entité du secteur pourra être le vecteur de son assainissement et de sa viabilité.

Des modalités peu convaincantes

Cependant, comme le dit l'adage, la précipitation est mauvaise conseillère, et celle qu'affiche l'État à se défausser des problèmes du monde rural peut être source de multiples désagréments. Les échecs déjà enregistrés devront fonctionner comme autant de rappels à la prudence. Cela est d'autant plus vrai que le nouveau régime, avec la privatisation avortée de la société nationale de production d'électricité (Sénélec), a eu l'occasion de faire l'amère expérience de la mauvaise foi de certains repreneurs. L'État, constatant le non- ➤

➤ respect de leurs engagements par le consortium franco-canadien qui avait acheté la Sénélec, avait dû, à l'époque, faire des acrobaties financières pour se la réapproprier.

Aujourd'hui plus que jamais, ce *« partenaire stratégique avec des références internationales et une maîtrise technique éprouvée »* que l'État tente de débusquer dans la forêt des repreneurs peut se révéler être une Arlésienne. Même si la mariée, en l'occurrence la Sonacos, est belle, débarrassée qu'elle est déjà de tout ce qui pouvait être des fioritures (dans le cas d'espèce, la Sonagraines et la fixation par l'État d'un prix au producteur nonobstant les cours mondiaux), rien ne prédit des noces joyeuses entre un nouveau partenaire et le monde rural. La conjoncture agricole est aujourd'hui telle, en raison de la pause pluviométrique et de deux mauvaises campagnes agricoles successives, qu'il serait hasardeux pour tout investisseur sérieux de s'engager dans une opération de l'envergure de l'achat de la Sonacos.

Toutes ces raisons devraient pousser à plus de circonspection. Mais il semble que, sur cette question, la raison d'État, qui n'est pas souvent la meilleure, prévaut sur tout. ■

Moustapha Sarr Diagne
msdiagne2002@yahoo.com

Présentation de *La Calebasse*, produit du réseau sénégalais

L'Inter-Réseaux, réseau spécialisé dans la réflexion sur le développement rural, est un lieu d'échanges. Dans son ambition d'enrichir et de renouveler la réflexion dans le domaine du développement rural, il veut se faire le relais d'initiatives locales émanant de ses membres. De nombreuses personnes ont émis l'envie de créer des réseaux nationaux et locaux. Les Sénégalais l'ont fait ! Depuis plusieurs mois, certains membres travaillent à animer le réseau sénégalais. Voici l'éditorial de leur nouveau magazine *La Calebasse* qui présente leur travail : une initiative à suivre !

Éditorial de *La Calebasse*

Le Sénégal est aujourd'hui à la croisée des chemins. Dans tous les secteurs de la vie nationale, des innovations sont en train de voir le jour. La libéralisation de pans entiers de l'économie nationale, le renforcement de la décentralisation, la prochaine mise en œuvre des chantiers du Nepad sont aujourd'hui autant de vecteurs d'une démultiplication des enjeux qui n'épargnent ni les organisations paysannes, ni le monde rural en général. C'est dans ce contexte que survient la redynamisation de l'Inter-Réseaux au Sénégal. À travers notre réseau Inter-Réseaux/Sénégal, l'immense potentiel actuellement en veilleuse des 374 membres peut ainsi être revivifié. Cette nouvelle impulsion de l'IR/Sénégal est aujourd'hui matérialisée par la publication du premier numéro de notre bulletin de liaison intitulé *La Calebasse*, que vous tenez entre vos mains.

***La Calebasse*, nous avons délibérément choisi ce nom parce que cette calebasse n'est et ne restera qu'un récipient. Vous n'y trouverez que ce que vous y mettrez. Elle est votre chose et, par conséquent, elle sera ce que vous en ferez. C'est donc à vous d'en déterminer le contenu en proposant des thèmes de réflexion et en envoyant vos articles. Ainsi, plus que tout, *La Calebasse* sera un catalyseur de relations, un lieu d'échanges, un support d'idées et d'avis sur les questions cruciales qui nous concernent. L'opportunité offerte par la publication de ce bulletin devrait être mise à profit par les membres pour s'approprier le réseau. Les divers contacts établis avec les membres sénégalais ont fait entrevoir la nécessité d'échanger et de se rendre autonome dans une même dynamique.**

En cela, il s'avère que la présence de l'Inter-Réseaux dans des lieux de réflexion est un but et un enjeu. Cela permet de donner un écho aux échanges, et d'ouvrir le débat à des acteurs qui ne sont pas directement impliqués mais qui sont intéressés par les thèmes abordés. Si des initiatives intéressantes, telles que l'organisation de rencontres de membres dans les différentes régions, apparaissent, il est possible d'envisager dans quelle mesure l'IR peut les accompagner, et les résultats seront partagés au bénéfice des autres membres de l'IR/Sénégal et, d'une façon plus large, à tous les membres du réseau.

Un mini-site web IR/Sénégal est en cours de construction. Il devrait s'ajouter au groupe de discussion sur Internet déjà existant et qui compte actuellement 58 participants. Par ailleurs, le site aura également pour fonction de permettre aux membres de pouvoir retrouver toutes les informations archivées ou actuelles concernant la vie du réseau au Sénégal, tous les articles relatifs au Sénégal et des informations pouvant faciliter l'utilisation d'Internet.

En espérant recevoir dans les meilleurs délais vos suggestions et vos contributions, nous vous souhaitons une bonne lecture.

Contact : calebasse@ir-senegal.org

Agricultures familiales, de qui et de quoi on parle ?

L'agriculture familiale représente un mode d'organisation de l'agriculture historiquement dominant à l'échelle de la planète et a toujours constitué la majeure partie des agricultures dans les pays industrialisés.

Depuis peu, plusieurs organisations professionnelles agricoles d'Afrique reprennent cette notion d'agriculture familiale, globalement ignorée jusqu'alors, et se positionnent pour sa défense. Ainsi le Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs d'Afrique de l'Ouest (ROPPA) et ses membres mettent au centre de leur projet la défense des exploitations familiales rurales et leur promotion dans les choix de politiques agricoles en Afrique de l'ouest. Au Sénégal la Fédération des organisations paysannes (FONGS) a organisé en 1999 un séminaire national intitulé « Pour une agriculture familiale productive et durable dans une économie libéralisée ». Au Mali, l'Association des Organisations Professionnelles (AOPP) a inscrit dans son programme triennal 2003-2005 l'objectif central de promouvoir une agriculture familiale comme modèle pour le Mali.

Pour comprendre d'abord de qui et de quoi on parle (quelles réalités de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest ?), des paysans de la région cotonnière du Burkina Faso et des producteurs d'arachide au Sénégal témoignent ici de leur expérience et savoir-faire, et illustrent des points de vue sur la famille rurale, ses préoccupations, contraintes, et choix en conséquence.

Lorsqu'on traite de l'exploitation familiale rurale, la question de son financement est inévitable puisque l'accès aux financements et la nature des produits et services financiers influencent fortement les choix des familles, leurs résultats, et leur pérennité. Aussi, cette question est ici abordée au travers de plusieurs témoignages issus de la déclaration finale d'un atelier sur le financement des exploitations familiales, atelier organisé à Ouagadougou en janvier 2003.

Une question récurrente concernant l'agriculture familiale est aussi de savoir si elle est rentable, capable de s'adapter et d'innover de manière efficace ? Deux exemples, au Mali et au Sénégal, illustrent des résultats probants.

Mais les défis à relever pour l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest sont importants, et son rôle et son devenir y semblent menacés. Un risque majeur est la scission/opposition entre deux modèles d'agriculture, avec d'un côté le développement d'une agriculture dite d'entreprise, moderne, par opposition à une agriculture familiale pauvre, misérabiliste. Pourtant, « agriculture familiale » ne veut pas dire absence de modernisation. C'est une question de choix politiques, et c'est là un point central que les politiques agricoles doivent aujourd'hui affronter. L'enjeu est important : au-delà du modèle de production agricole promu via les outils de politique agricole, il est question de choix de société, notamment relatifs à l'emploi rural, à l'aménagement du territoire et souvent à la durabilité de l'agriculture elle-même.

IR ➤

Des mythes durs à déboulonner

L'agriculture familiale est encore très souvent associée à des qualificatifs tels que petit, archaïque, non moderne, improductif, autosubsistance, dépassé, du passé, incapacité d'innovation, résistance au changement, fixisme, antiéconomique, non compétitif, non adapté au marché, pauvreté… Quant à la grande entreprise agricole dotée de moyens de production à fort contenu en capital, elle est plus souvent qualifiée de moderne, dynamique, entreprenante, intégrée aux marchés, performante, rentable. Et pourtant…

- **« Familial » = « Petit » ? Les agricultures familiales sont plurielles et offrent des types extrêmement différenciés selon l'histoire des sociétés et les caractéristiques du milieu. Elles concernent un large gradient de situations, allant du petit paysan sans terre à l'exploitation agricole mécanisée pouvant avoir recours au salariat. Une exploitation familiale peut aussi être grande !**
- **« Familial » = « Anti-économique » ? De nombreuses analyses montrent les avantages compétitifs des exploitations familiales en terme de valorisation des facteurs de production : les exploitations familiales peuvent être plus efficaces économiquement que d'autres formes d'agriculture dites modernes !**
- **« Familial » = « Fixisme » ? Les agricultures familiales ont fait preuve de leur dynamisme, flexibilité, capacité à innover, à intégrer des innovations, à fournir de meilleures réponses aux signaux des marchés et à s'adapter aux changements rapides du contexte économique et institutionnel (parfois à un coût social et économique malheureusement élevé).**
- **« Familial » = « Marginal » ? L'agriculture familiale joue un rôle important en terme de contribution à l'économie (pourcentage du PIB) et d'occupation de la population dans les pays africains comme sur d'autres continents : 1,3 milliard d'actifs agricoles dans les pays du Sud, et près de 2,5 milliards de personnes si l'on considère les familles qu'ils font vivre directement (41 % de la population mondiale)[1] .**
- **« Plus grand » = « Plus rentable » ? En agriculture, la productivité n'est pas proportionnelle à la taille des exploitations : la grande taille des exploitations n'est pas toujours un facteur d'économie d'échelle.**

[1] Bruno Losch citant des chiffres de la FAO dans « *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques* » Colloque de la SFER. Paris, 21-22 mars 2002.

Agricultures familiales, quelles caractéristiques ?

Bref retour sur des traits marquants des agricultures africaines et des concepts s'y rattachant. Les auteurs illustrent aussi les capacités d'adaptation et d'innovation des agriculteurs familiaux.

(J.-F. Bélières, P.-M. Bosc, B. Losch[1])

Agricultures africaines, quelques caractéristiques

Les agricultures africaines reposent souvent sur le foyer familial pour la mobilisation du travail, avec un recours à des mécanismes d'entraide (impliquant la mobilisation de ressources monétaires pour les repas et autres « cadeaux » lors des chantiers) et/ou au travail salarié complémentaire.

Elles sont structurées sur la base de tâches plus ou moins spécialisées, mais une spécialisation exclut rarement toute autre production ou toute autre source de revenu para ou extra-agricole.

Elles sont impliquées dans des échanges et liées au marché à des degrés divers via leurs ventes de produits ou de travail. Aussi, peu échappent aux lois de l'économie marchande. Le mythe des exploitations agricoles africaines fondées sur l'autoconsommation – si tant est qu'il ait jamais existé – doit être réfuté comme représentation des agricultures africaines actuelles.

Elles évoluent vers des systèmes combinant des activités agricoles ou non et où des transferts familiaux liés aux migrations occupent un rôle croissant et souvent majeur et où le milieu rural d'origine n'est qu'un pôle parmi d'autres.

Agriculture(s) familiale(s)

L'agriculture familiale correspond à une forme de production qui se caractérise par le lien structurel particulier existant entre les activités économiques et la structure familiale. Cette relation influe sur le processus de décision, c'est à dire sur le choix

des activités, l'organisation du travail familial, la gestion des facteurs de production et la transmission du patrimoine (Cirad-Tera, 1998)[2]. Ce type d'agriculture, qui fournit la majeure partie de la production agricole mondiale, revêt une place centrale dans les pays « des Suds » dans la mesure où il joue un rôle essentiel en matière d'emploi. Compte tenu de la diversité des formes d'organisation sociale et des situations locales, il revêt par ailleurs une grande diversité, nous pouvons donc parler des agricultures familiales.

« Agriculteur familial » ou « Producteur » ?

Un producteur se caractérise par la mise en œuvre d'une fonction de production - pour le marché, de manière implicite - sans préjuger de l'organisation que prend cette production. Aussi, la notion de « producteur rural » renvoie à une réalité hétérogène :

- est producteur un chef d'exploitation familiale impliqué directement avec son ménage dans la production ; est également producteur un membre de l'unité familiale de production qui dispose d'une certaine autonomie pour développer une activité de production dont il gère les investissements et les produits (cas des femmes et des jeunes non mariés par exemple)
- est producteur un chef d'entreprise, propriétaire des moyens de production et des résultats, absentéiste du lieu de production, se préoccupant surtout (éventuellement par une gestion déléguée) du rendement de son patrimoine et de son capital investi ;
- est producteur un agriculteur sans terre ayant recours à la location de parcelles.

L'utilisation de l'appellation « producteurs ruraux » peut donc amener à mettre sur le même plan des agents économiques fort inégalement dotés en moyens de production et avec des stratégies d'action très différentes.

Efficacité économique, capacité d'innovation et d'adaptation au marché des exploitations familiales. Le cas du delta du fleuve Sénégal

L'aménagement hydro-agricole du delta du fleuve Sénégal avait pour objectif de créer un secteur agricole « moderne » basé sur de grandes entreprises agricoles. Dans les faits, les mesures mises en œuvre dans le cadre de l'ajustement structurel, avec notamment la libéralisation de l'accès aux facteurs de production, ont d'abord permis la brève émergence d'entreprises agricoles dotées de superficies et capitaux importants ayant recours à la main-d'œuvre salariée et une forte dépendance vis-à-vis des matériels agricoles et intrants importés. Mais, avec l'ouverture des frontières, le resserrement du crédit et la dévaluation du franc CFA, la plupart d'entre-elles s'est rapidement effondrée, enregistrant des pertes importantes, et fut contrainte d'abandonner les activités.

Parallèlement, les réponses des exploitations agricoles familiales aux mutations économiques et institutionnelles ont été marquées par :

- une amélioration de la productivité des intrants (avec par exemple une forte réduction de la quantité d'urée utilisée) ;
- une meilleure gestion de l'itinéraire technique (meilleur respect du calendrier cultural) ;
- une utilisation plus intensive de la main-d'œuvre permettant un rééquilibrage travail / capital.

Cette évolution s'est notamment traduite par :

- une augmentation de la production par unité de surface ;
- un accroissement (en franc CFA courant) et un assainissement du revenu global des agriculteurs (réduction de la part du revenu constituée à partir des impayés : crédits non remboursés, redevance hydraulique non payée) ;
- une amélioration (en franc courant) du revenu des petites exploitations, un maintien pour les moyennes exploitations et une baisse significative pour les plus grandes exploitations qui étaient celles qui bénéficiaient le plus des subventions indirectes (non remboursement du crédit ou non paiement de la redevance).

Par ailleurs, pour faire face aux défaillances des marchés, les agriculteurs, à travers leurs organisations, ont recentré leurs fonctions (internalisation progressive de certaines fonctions comme la production de semences ou la transformation du paddy) engrangeant ainsi des parts de marges et réduisant les comportements opportunistes de leurs clients et fournisseurs.

Au bilan, l'agriculture familiale a su apporter des réponses adaptées et améliorer la productivité de leurs facteurs de production. Les exploitations familiales de taille plus petite ont fait preuve de la plus forte capacité d'adaptation au nouveau contexte et ont pris le relais des grandes structures qui, malgré les subventions dont elles disposaient, n'auront été qu'éphémères.

Capacité de l'agriculture familiale à répondre favorablement à un environnement incitatif. Le cas de l'Office du Niger au Mali.

Dans le delta intérieur du fleuve Niger au Mali, le pouvoir colonial français a engagé pendant l'entre-deux-guerres la réalisation d'un grand périmètre irrigué destiné à produire du coton pour les besoins de la métropole. La zone devait devenir un pôle de développement économique et social grâce à la promotion d'une agriculture modernisée et intensive calquée sur les modèles européens. De 1932 jusqu'à la fin des années 1980, la production agricole et agro-industrielle est cependant restée bien en-deçà des objectifs et des attentes. Plusieurs modes de production y ont été testés au gré des politiques et des gouvernements. Après cinq décennies d'échecs, les indicateurs socio-économiques se sont enfin améliorés, avec une croissance rapide des produits agricoles et d'élevage, supérieure à celle de la croissance démographique pourtant élevée du fait de l'arrivée de migrants.

Cette réussite est à porter au crédit de nombreux acteurs et à une conjonction de plusieurs facteurs, mais, ce succès est avant tout celui d'une agriculture familiale qui a su répondre efficacement aux améliorations de l'environnement institutionnel et économique en adoptant des modes de mise en valeur du domaine aménagé intensifs et compétitifs et en développant des systèmes de production performants basés sur une riziculture intensive en travail avec un recours important à la traction animale. ■

Éléments rassemblés par Anne Lothoré

[1] Références : Bélières J.-F., Bosc P.-M., Faure G., Fournier S., Losch B., 2002, *Quel avenir pour les agricultures familiales d'Afrique de l'Ouest dans un contexte libéralisé* ? Séminaire « Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux », Ouagadougou, 19-21 mars 2002, 38 p. IIED Programme Zones arides, n°113. Disponible aussi en anglais: *What Future for West Africa's Family Farm in a World Market Economy*, october 2002. iied.org)

[2] CIRAD-Tera, 1998, *Agricultures familiales.* Atelier de travail, 2 et 3 février 1998, Montpellier, Cirad, 72 p.

Se spécialiser dans une **filière au Burkina** ?

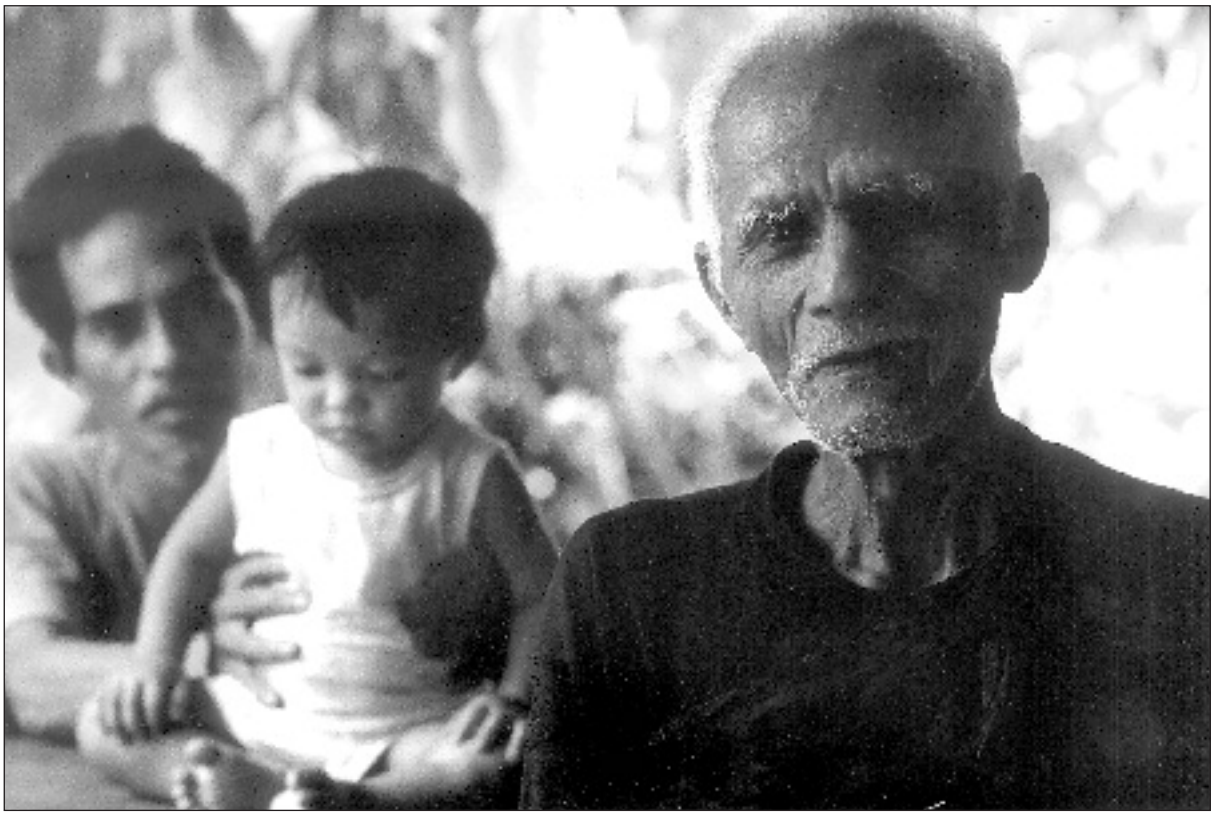

Anne Lothoré

Maxime a partagé des moments privilégiés avec Siguizani Traore, dit le Vieux, et sa famille, un segment de la grande famille des forgerons de Sikorola. Parce qu'il se sent le devoir de transmettre le dialogue que cette famille entretient avec ses contemporains et le message qu'elle veut laisser à la postérité, Maxime témoigne :

Sikorola est situé à l'ouest de Bobo-Dioulasso, dans le bassin cotonnier du Burkina. Dans les années 1960, ce village était renommé pour sa forte production de maïs, de riz et de patates douces. Il a connu un courant migratoire important vers la Côte-d'Ivoire, où plusieurs de ses ressortissants ont cultivé café et cacao. Avec la dégradation du climat social de ce pays ces dernières années, de nombreux émigrés reviennent au village et réintègrent leurs familles, parfois après plusieurs décennies d'absence. Ceci n'est pas sans influencer les jeunes, notamment en ce qui concerne la culture du coton. Aussi, depuis une dizaine d'années, le village se distingue désormais par sa forte production cotonnière.

La famille Siguizani compte aujourd'hui une vingtaine de membres, dont une dizaine d'actifs. Elle exploite des terres héritées des aïeuls et pratique différentes activités :

- Cultures de coton (18 ha), maïs (15 ha), sorgho (5 ha), patate douce (3 ha), légumes (oseille, gombo, niébé, etc.) généralement associés à des céréales, et un verger de mangues et d'agrumes (2 ha) ;
- Élevage de volailles, ovins (15 têtes) et bovins (30 animaux, dont une dizaine de trait) ;
- Transformation de produits agricoles (graines de néré, noix de karité, bière de sorgho) et produits de cueillette.

Les vieux exploitent les champs de case proches du village ; les jeunes, les champs de brousse. Les hommes exécutent les travaux agricoles lourds et assurent la vente du coton, du maïs et de la patate douce ; les femmes assument les charges domestiques, sèment les céréales traditionnelles, récoltent, transforment des produits et commercent.

Brève histoire de la trajectoire familiale

Autrefois, la famille Siguizani était spécialisée dans la ferronnerie. À l'époque des parents du Vieux, l'extraction et la transformation du fer devenant difficiles, la famille a commencé des activités agricoles. Plus tard, dans les années 1960, quand la forge s'est tue, le Vieux et sa famille n'ont plus pratiqué que des cultures vivrières et de l'élevage. La patate constituait la culture marchande permettant de payer impôts, soins de santé, contributions sociales, achats d'équipement…

Le Vieux était alors chef de famille et chef d'exploitation. Il avait la responsabilité des choix, tout en consultant les femmes et les jeunes, s'efforçant de fédérer leurs souhaits ou recommandations. Dans ses décisions, il mettait toujours en avant la survie et la cohésion de la famille : « *Il faut avoir un corps*

vivant et solide avant de vouloir qu'il soit beau », aimait-il dire.

Au début des années 1990, le frère cadet du Vieux est revenu avec ses fils de Côte-d'Ivoire, où il avait passé plus de trente ans. À leur demande, le Vieux a accepté que les jeunes introduisent du coton dans l'exploitation, à la condition qu'il n'évince pas les autres cultures, par souci de souveraineté alimentaire de la famille, et que les revenus monétaires issus du coton profitent à tous : achat d'équipement agricole, de moyens de locomotion pour alléger les charges de travail, amélioration de l'habitat, soins médicaux, habillement…

« *L'argent n'a de valeur dans nos mains que lorsque nos greniers sont remplis de céréales* », rappelait le Vieux : ceci pour dire qu'une famille affamée ne peut ni investir, ni faire la fête, ni lutter contre la maladie. Et de renchérir : « *Le grenier qui se vide vite est annonciateur de l'éclatement de la famille à laquelle il appartient.* »

Le coton a donc été introduit dans l'exploitation. Les jeunes ont adhéré au groupement des producteurs de coton, et les bons résultats ont encouragé un accroissement rapide des surfaces en coton : six ans après le premier essai, le coton occupe la moitié des champs. Il a donc pris une place prépondérante dans l'exploitation familiale. Mais le Vieux a toujours veillé à une certaine diversité des activités en maintenant les autres cultures, l'élevage et la transformation des produits agricoles et des produits de cueillette.

Après le récent décès du Vieux, les fonctions de chef de famille et de chef d'exploitation ont été séparées : le frère cadet, à présent patriarche du lignage, est devenu chef de famille ; son fils, chef d'exploitation. Ce dernier gère désormais les produits des récoltes, avec des mécanismes de consultation de chaque composante de la famille. Il est tenu de prendre des décisions contribuant à davantage de cohésion dans la famille : il y va de son intérêt s'il ne veut pas effriter la légitimité de son autorité ; de la justesse de son attitude et de ses gestes dépendent le respect et l'attention qu'il mérite. Le principe est que la solidarité doit se manifester dans tout choix et acte posé, car chacun est impliqué dans le bien-être de tous : chaque activité alimente l'ensemble.

Ainsi, le Vieux a réussi à transmettre le souci permanent de cohésion, malgré la forte tentation des jeunes à s'exposer aux aléas de la recherche d'argent. La famille reste la préoccupation centrale, elle transcende tout : elle est sacrée car, jusqu'à présent, c'est elle qui a créé et crée encore les conditions d'épanouissement, qui fournit les principaux repères de la vie en société et les moyens de recherche de l'harmonie. Parmi ces repères, le plus important est d'être solide, donc bien nourri et en bonne santé, car « un malade ne va pas à la chasse, aussi armé soit-il, et celui qui n'a pas la foi de ramener du gibier n'ira jamais à la chasse ».

Bien que le coton en soit devenu la principale production, l'exploitation de la famille Traore est l'exemple d'un lieu de débats internes, permanents et intenses, caractérisé par une recherche de réajustements liée à la prise de conscience de l'ampleur des risques entraînés par la culture du coton.

Limites à la promotion de l'exploitation et à l'épanouissement de la famille

● Instabilité de la production par manque de maîtrise de l'eau (cultures pluviales soumises aux aléas climatiques) et risques entraînés par l'extension des superficies du coton au détriment de productions vivrières.

● Difficultés d'accès aux intrants et au crédit pour les autres cultures (maïs, riz, patate) et activités (élevage, transformation, etc.), qui affectent la diversité et la quantité des productions. Le Vieux disait : « *Nous dépendons trois fois par jour de nos ventres, et non du coton ; l'argent du coton seul ne peut résoudre tous les problèmes de nos familles.* »

● Instabilité des revenus : les prix des céréales peuvent fluctuer du simple au double en six mois. Les agriculteurs ne contrôlent ni le prix de vente du coton (en baisse), ni le prix des intrants (en hausse), et certains s'orientent vers des productions moins exigeantes que le coton en engrais et produits de traitement comme, par exemple, la patate douce.

Gains et problèmes

Gains ou contributions au bien-être de la famille

- La famille a toujours eu des stocks de céréales suffisants à une alimentation variée, les revenus de la vente du surplus de maïs servent à couvrir les coûts de préparation de la campagne agricole, des soins de santé et d'habillement, du renforcement du troupeau…

- Le coton facilite l'accès au crédit (en nature) d'intrants, dont une partie importante sert à produire le maïs. Les revenus du coton ont servi au financement de constructions, d'équipements de production (petit tracteur, charrettes à traction animale), et ont permis de d'augmenter le cheptel d'animaux de trait.

- D'après le chef d'exploitation, « *la quiétude de la famille dépend plus des greniers que de l'argent du coton* ».

Problèmes actuels et souhaits pour l'avenir

Différents membres de la famille Siguizani s'expriment :

- « *Le coton est une culture plus exigeante, qui demande plus d'attention et de temps.* »

- « *Nous pouvons bien produire du coton, mais il y a des incertitudes : la pluviométrie et les prix d'achat.* »

- « *L'argent du coton a divisé des familles et c'est irréparable, parce que l'argent est devenu le plus important.* »

- « *Nous sommes prêts à produire plus de maïs et de patates, mais il n'y a pas de route pour évacuer la production. Avec une bonne route, nous pourrions exercer d'autres activités, plus rentables que le coton.* »

Les transactions financières se faisant via le groupement, des problèmes de transparence et de sécurité se posent. De plus, la famille ne peut profiter d'autres services financiers, comme les crédits individuels à la banque.

Conclusion

L'exploitation paysanne met l'humain en position centrale : la famille, cellule de base de la société, et chacune de ses composantes, hommes, femmes et enfants. Le marché est un moyen parmi d'autres de faciliter son épanouissement et non l'inverse. Ce que refuse la famille paysanne, c'est de n'être considérée que comme un vulgaire marché, où l'on viendrait placer du crédit, des intrants et des formations à un client anonyme.

Toute tentative d'encourager la spécialisation du paysan sur un seul produit, par exemple le coton, provoque une résistance certaine de l'exploitation paysanne, parce que cela nie ses fondements. Dans notre pays, les défenseurs des thèses néolibérales font l'apologie de la spécialisation en agriculture en espérant sa modernisation : ils vont jusqu'à en faire la principale condition de la professionnalisation des producteurs en lui attribuant le terme de « filière » ; alors que ce concept n'a de signification que s'il est compris comme un moyen d'analyse, et non comme mode de pro- ➤

duction. Un paysan vivant des céréales, des protéagineux et des oléagineux qu'il produit n'est-il pas un professionnel ? N'a-t-il pas besoin des mêmes financements et appuis que les autres types de producteurs ? Pourquoi insiste-t-on à prendre le risque suicidaire , en tout cas loin d'être naïf, d'instituer une discrimination aussi simpliste et irresponsable pour marginaliser des communautés auxquelles on ne propose pas d'alternative crédible ?

Même ceux qui ont mis le marché comme finalité de la production n'osent plus confier leur avenir à un seul produit : ils ont dû comprendre très tôt l'importance stratégique de la diversification pour élargir leur marge d'autonomie ou, du moins, leur éventail de vente.

Dans le cas présent, on peut voir comment le milieu paysan tente à chaque occasion, en réponse à chaque agression, de semer la bonne graine et s'efforcer de l'entretenir :

- Les familles paysannes ne demandent pas la lune, juste qu'on les aide à formaliser avec leurs mots ce qu'ils pensent être et ce qu'ils veulent, en harmonie avec ce qui les entoure, et non être ce que d'autres pensent qu'ils doivent être. Ainsi, après avoir royalement ignoré que leur société était organisée, elles résistent aux tentatives de les transformer en simples clients de filières. Dans tout ce qui s'est fait jusqu'à présent, les intervenants extérieurs (État, organismes d'appui et bailleurs) ont fait fi de l'existence d'organisations traditionnelles ayant œuvré à la sécurité et à la cohabitation des communautés par la cohésion et l'épanouissement de la famille.

- Pour les appuis existants, tout part du coton pour s'arrêter au coton : l'organisation (le groupement) existe pour traiter les problèmes des producteurs (individuels) de coton, et non de leurs familles vivant de produits autres que le coton. Dans ces organisations, on pose rarement les problèmes des femmes et des enfants, même si leur résolution est susceptible de stimuler la production de coton.

- Les formations et le financement sont focalisés sur le coton, rendant constant la pression de déstabilisation sur l'exploitation paysanne. Même les investissements ne se définissent que par rapport au coton (magasins de stockage d'intrants, pistes d'évacuation et d'approvisionnement, etc.). La famille demande plus de maîtrise dans la gestion des terres et de l'eau, pour pouvoir les transmettre aux futures générations ; plus de maîtrise dans la gestion de l'information, pour comprendre l'évolution de l'environnement global de la production, plus de maîtrise dans la gestion technique des productions, pour accroître durablement revenus et patrimoine. L'exploitation paysanne (familiale) a les mêmes besoins d'appui que tout autre mode d'exploitation agricole. À quel dessein décide-t-on de l'en priver ?

Pendant que la famille se bat pour exister, même avec le coton, les promoteurs de produits (ou « filières ») l'orientent – ou la désorientent – vers des préoccupations à court terme (l'argent) et des facteurs externes sur lesquelles elle a peu d'emprise (le marché). En s'appuyant sur le pouvoir de l'argent et les produits qui permettent d'y accéder, on a transplanté des organisations qui se soucient peu de l'avenir de la famille, mais plutôt des choix de chefs d'exploitation coupés de leurs familles.

Qu'on l'accepte ou non, cela fait plus d'un demi-siècle que la famille paysanne africaine et son exploitation résistent aux multiples agressions : depuis ce temps, combien d'entreprises agricoles existent encore pour le bonheur de leur promoteur et famille ?

En conclusion, nous osons nous appuyer sur une réflexion du Vieux qui synthétise une situation apparemment complexe, mais simple en réalité : « *Tout le monde ne peut voir ce qui est beau, car il se voit à partir du cœur pour atteindre le visage* ». Chez d'autres on dirait que « *tout ce qui brille n'est pas or* ».

Qu'est-ce que cela coûte de donner à l'exploitation paysanne la chance de révéler qu'elle est également capable de performances économiques et socioculturelles ? ■

Maxime Coulibaly
consultant géographe-aménagiste

Les paysans **racontent la soudure**

La situation des exploitations familiales de la région de Méckhé, au Sénégal, se dégrade sérieusement, avec comme signe marquant l'allongement de la période de soudure. Plutôt que de recourir à une expertise externe, l'Inter-Réseaux, SOS Faim et la Sidi ont fait le pari que les paysans eux-mêmes et les animateurs paysans les accompagnant (Union des groupements de producteurs de Méckhé ou UGPM) sont en mesure de décrire et de fournir des éléments d'explication de leurs propres situations, ainsi que de trouver des voies de solutions pour l'alléger. Cet article témoigne du travail mené par ces paysans de l'UGPM.

Regards des anciens sur l'évolution de l'exploitation familiale

« Dembu lo bayul amoko » : Hier, tout ce que tu ne cultivais pas, tu ne pouvais en disposer

Autrefois, l'exploitation familiale était sous l'autorité du chef de famille, unique gestionnaire des biens familiaux. Il avait le devoir de mettre en confiance tous les membres de la famille dont il était craint, écouté et respecté. La famille ne comptait alors que sur les activités agricoles pour son alimentation. Durant

Méthodologie de travail des paysans de l'UGPM

Le travail est fondé sur la parole des ruraux, les témoignages vécus de paysans, hommes ou femmes, de tous âges, de familles situées dans la zone d'intervention de l'UGPM. L'UGPM a été appuyée par la Sidi et l'ISRA, qui n'ont joué qu'un rôle d'interface pour aider le groupe dans la réflexion, en veillant à ne pas influencer le contenu même des débats.

les périodes difficiles, des produits cueillis alentour venaient en complément : feuilles d'arbres, d'arbustes et d'herbes (*Mboum, Caxat, Nakadioré, Ndour*), feuilles et tourteaux d'arachide ou du *goor*.

« Tay, mbayla ak lenene, Mbay ak lijente ak pekkhe » : Aujourd'hui, c'est l'agriculture et autre chose, l'agriculture, la débrouillardise et les stratégies

Aujourd'hui, il y a effritement de l'autorité du chef de famille et de sa capacité à gérer l'exploitation. Pour l'alimentation de la famille, on ne peut compter sur l'agriculture qu'un tiers de l'année seulement, du fait, entre autres, des faibles rendements de mil et de la baisse du prix de l'arachide. Le reste de l'année, en plus des activités agricoles, il faut se débrouiller, développer d'autres activités. Paradoxalement, les anciens notent qu'en dépit de l'augmentation des revenus, la pauvreté gagne du terrain en milieu rural.

La soudure, c'est le trou

Autrefois, la soudure correspondait à la période durant laquelle les greniers étaient vides. Aujourd'hui, en période de soudure, les greniers et les réserves financières accumulées à partir d'autres activités sont épuisés : le producteur a fini ses récoltes et il n'a plus d'argent.

La durée de la soudure varie d'une année à l'autre, suivant les revenus agricoles et autres rentrées financières. En 2002, pour certaines familles, elle a duré de début février jusqu'à début octobre. Les paysans perçoivent la soudure comme la période où les pauvres deviennent encore plus pauvres, et où les non-pauvres peuvent à tout moment à tomber dans la pauvreté, « dans le trou ».

Regards paysans sur les effets de la soudure

Pour les paysans, les effets de la soudure se manifestent notamment par :

- le recours accru au crédit d'hivernage, en nature ou en espèces, auprès de commerçants, avec mise en gage des terres, des équipements agricoles ou des bijoux des femmes ;
- l'endettement des paysans auprès des commerçants usuriers (parfois, des paysans « dans le trou » vendent plusieurs fois la récolte à l'avance, « *Am Xay* » : les taux ont un goût amer) ;
- l'appauvrissement des populations rurales ;
- la sous-alimentation et la malnutrition, en particulier des femmes et des enfants (stratégie de *Gobor diassi :* ne préparer que deux repas quotidiens, voire un seul, au lieu de trois) ;
- le recours à des activités pouvant fragiliser la famille : absence fréquente du chef de famille, diminution de la force de travail sur l'exploitation, exode rural et migration ;

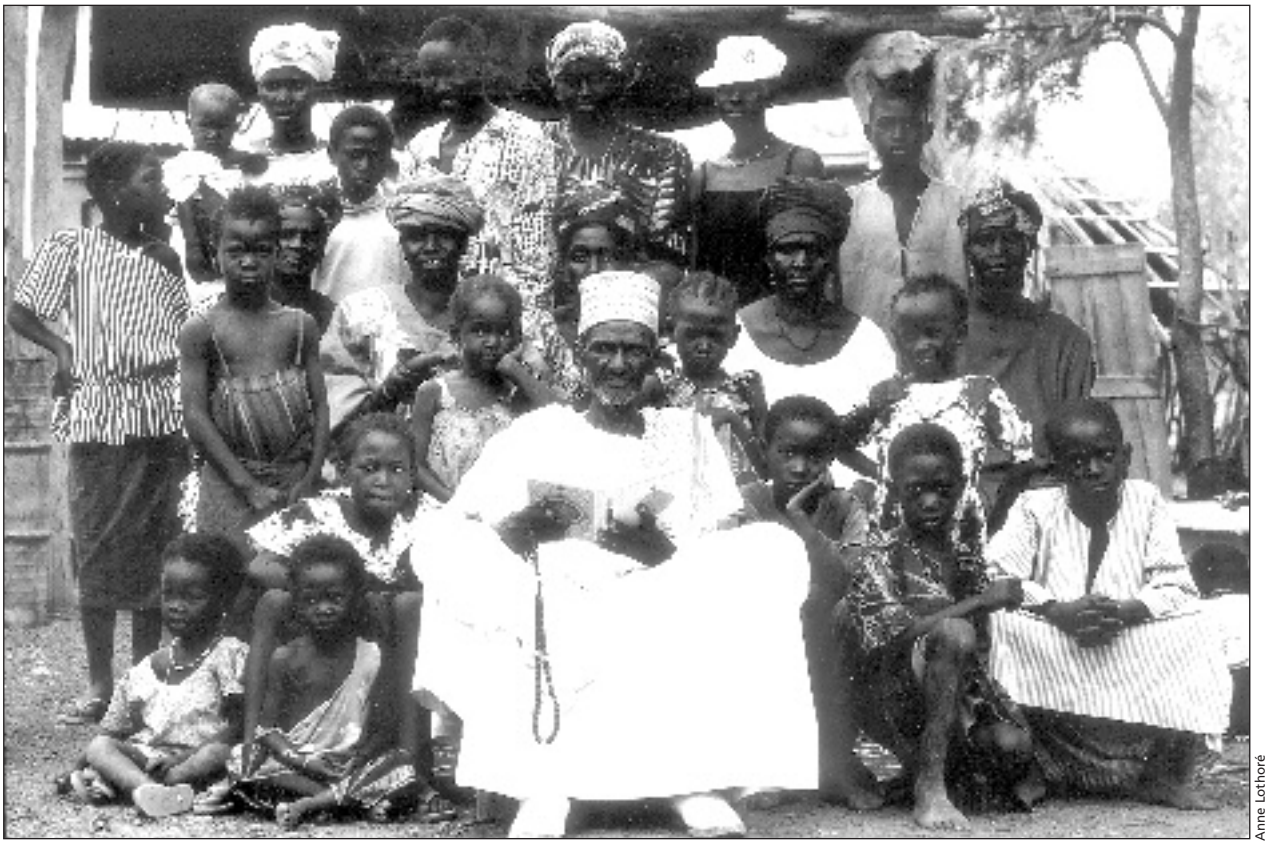

Anne Lothoré

- un individualisme croissant, une solidarité moindre et l'éclatement de la cellule familiale.

Regards paysans sur les causes de la soudure

Les paysans soulignent différents éléments contribuant aux problèmes de soudure, certains liés à des facteurs internes aux familles et à leurs exploitations, d'autres liés plutôt à l'environnement général de la production. Ils évoquent en particulier :

- le déficit en facteurs de production (absence et vieillissement de la main-d'œuvre, vétusté du matériel agricole, mauvaise qualité des semences, morcellement du foncier) ;
- les problèmes de gestion et de choix de production (prédominance des cultures de rente, absence de diversification) ;
- les faibles rendements, la disparition des greniers traditionnels ;
- la difficile vente de l'arachide, principale culture de rente dans la région (la filière est confrontée à d'énormes difficultés, « l'arachide ne permet plus de couvrir les besoins les plus élémentaires ») ;
- les problèmes de gestion de terroir villageois (plus d'espace pour l'élevage, clôtures) ;
- l'irrégularité des sources de revenus externes ;
- la dégradation de la cohésion sociale, l'endettement des familles suite aux cérémonies...

Et, de façon plus générale, les problèmes de santé humaine, les calamités naturelles, la baisse de la pluviométrie, la dégradation de la fertilité des sols ; et l'absence de politique agricole cohérente et adaptée aux réalités du monde rural...

L'évolution du conseil aux exploitations

Le conseil aux exploitations était assuré jusqu'au début des années 1980 via des sociétés liées à l'État qui s'occupaient de commercialisation de la production, de fourniture de crédit (en nature) et d'équipements. Si les paysans soulignent les avantages de ce système (maîtrise technique des cultures d'arachide et du mil, accès aux crédits en intrants et équipements), ils en pointent aussi les limites :

- conseil minimisant les cultures céréalières au profit des cultures de rente et incitant à augmenter les surfaces en arachide ;
- conseil incitant à un usage poussé des engrais chimiques, l'extension de la monoculture, la mécanisation agricole, ce qui entraîne déboisement et dégradation de l'environnement ;
- conseil ne s'intéressant pas à tous les segments de la filière, mais uniquement à la production ;
- conseil sectoriel et limité aux seules activités agricoles, ne prenant pas en compte les autres activités du paysan ;
- démarche dirigiste et non participative, ne prenant pas en compte les savoirs paysans, et ne permettant pas un conseil adapté aux réalités paysannes ;
- encadrement ciblant essentiellement les gros producteurs, laissant de côté les démunis.

Stratégies d'hier et d'aujourd'hui

Face à la soudure, les paysans multiplient les stratégies, individuelles ou collectives, locales ou mettant en jeu des personnes éloignées physiquement du village :

- recours à des variétés de semences précoces (niébé, mil, courge) ;
- extension des cultures vivrières (manioc, mil, niébé, oseille, jardin derrière la maison) à la place de l'arachide, trop coûteux (« dès les premiers sarclages, on s'endette en espérant payer à la prochaine récolte de mil, à un taux usurier mortel ») ;
- épargne sous forme d'animaux : « l'animal peut continuer à produire alors que l'argent reste sur place, et on peut le vendre aux moments difficiles » ;
- diversification des sources de revenu : transformation de produits, artisanat, petit commerce (les activités des femmes sont souvent financées via des tontines ou caisses de base) ;
- tentatives pour renforcer la solidarité communautaire (champ collectif, banque de céréales, demande d'appui à des proches plus nantis) ;
- mobilisation de parents éloignés, fonctionnaires en ville ou émigrés, pour recevoir de l'argent ou des produits en nature (riz, poisson séché, habits) ;
- exode durant la saison sèche vers des zones de pêche ou les grandes villes...

Pour suppléer au retrait brutal de l'État et de ses services dans les années 1980, les paysans ont mis en place des groupements paysans, dans l'objectif de résoudre ensemble les problèmes, organiser des formations, des systèmes d'épargne-crédit adaptés, d'assurer l'interface entre producteurs, État et bailleurs de fonds. Cependant, les moyens, capacités techniques et financières, sont limités.

Regards paysans sur le futur

Pour l'avenir, les paysans demandent une nouvelle vision de l'économie rurale, en particulier une vision qui ne se limite pas aux seuls produits agricoles mais qui s'adresse aussi au producteur, avec la diversité de ses productions, sa famille, son territoire et la diversité d'acteurs.

Globalement, le regard paysan sur l'avenir pourrait être optimiste, aux conditions suivantes :

- apporter des améliorations techniques agronomiques (semences de qualité, fertilisation raisonnée) et financières (développer un système de crédit adapté à de faibles taux, mise en place de fonds de calamité et de sinistre) ;
- améliorer la valeur ajoutée des produits (transformation, marché plus fiable) et diversifier les activités agricoles ou non agricoles (l'accessibilité au marché conditionne souvent les opportunités d'activités plus importantes et ce pour tous les âges) ;
- avoir accès à l'information, la formation et à un conseil large sur les activités rurales, et pas seulement sur les activités agricoles : les besoins des paysans sont aussi extra-agricoles. Le conseil se doit d'être global et rapproché, de façon à prendre en compte les savoirs et les besoins des paysans. Il doit aller jusqu'aux familles et toucher plus de producteurs ;
- donner des perspectives aux jeunes, car aujourd'hui ils ne voient pas d'avenir dans l'agriculture (ils rêvent d'émigrer eux aussi) ;
- renforcer la famille comme espace de concertation et de dialogue entre ses membres ;
- renforcer le rôle des OP : celles-ci ont beaucoup investi dans le domaine politique et social ; il faudra qu'elles prouvent qu'elles peuvent être des acteurs économiques incontournables : sans se désolidariser de leur base et en alliance avec les autres acteurs, jouer leur rôle dans la définition des politiques agricoles, foncières, de développement local et de préservation de l'environnement. ■

Cheikh Omar Ba
directeur du bureau d'analyses macro-économiques, ISRA

« *Dialogue à deux voix pour le* ***financement de l'exploitation familiale rurale*** » (Burkina, Mali, Niger, Sénégal)

Ouagadougou, 27 – 31 janvier 2003

Atelier de réflexion organisé par SOS Faim Luxembourg en partenariat avec
Inter-Réseaux (France), la Sidi (France) et Prodia (Burkina) ;
et avec l'appui du ministère des Affaires étrangères luxembourgeois.

Déclaration finale

D.R.

Objectifs et Déroulement

Il est admis aujourd'hui que l'offre de financement en milieu rural est très en deçà des besoins, tant en investissement qu'en crédit. Cette offre limitée est assurée par des banques agricoles et une diversité d'Institutions de microFinance (IMF). Par ailleurs, les producteurs ruraux sont aujourd'hui représentés par des organisations diverses, maintenant structurées tant au niveau national que sous-régional. L'objectif de l'atelier était de créer des conditions de dialogue entre ces acteurs (OP, IMF et banques agricoles), de façon à identifier ensemble les propositions qui permettent d'améliorer l'accès au financement de l'exploitation familiale. Certaines initiatives montrent qu'il est possible d'innover en termes de produits et de services financiers, mais elles restent peu nombreuses et mal encou-

ragées. Pour les participants à l'atelier, des politiques appropriées de soutien à l'agriculture et au développement rural peuvent valoriser le potentiel de la plupart des exploitations familiales.

Durant cinq jours, cet atelier a rassemblé cinquante représentants du Niger, du Burkina, du Mali, du Sénégal ainsi que du Bénin, de la Belgique, du Luxembourg et de la France. Trois principales familles d'acteurs étaient présentes : les OP, les IMF et les banques agricoles.

Dans un premier temps, après avoir fait l'analyse de la pauvreté rurale au Burkina, Mali, Niger et Sénégal, et après en avoir identifié les causes, et en avoir identifié les causes, les participants se sont exprimés sur leurs contraintes respectives qui limitent le financement de l'exploitation familiale. À partir d'une étude de cas centrée sur l'histoire d'une famille paysanne du Burkina, le groupe a défini les principaux facteurs de succès de l'exploitation familiale : l'adaptabilité, la cohésion sociale et la sécurisation des revenus par la diversification des activités.

L'étude de cas d'une organisation paysanne sénégalaise qui a créé elle-même un instrument financier (une mutuelle de solidarité) a permis d'engager la réflexion sur les complémentarités techniques et financières possibles entre OP, IMF, banques agricoles et partenaires du développement.

L'élevage transhumant constitue une part importante de l'activité rurale de ces pays, mais il ne bénéficie d'aucun financement. Les témoignages d'éleveurs nigériens et d'une organisation d'éleveurs panafricaine ont pourtant démontré leurs capacités d'initiative dans le financement de leur activité.

À partir de la diversité des expériences partagées, les participants ont dégagé l'éventail possible des produits et services financiers les mieux adaptés aux exploitations familiales (crédit d'investissement, bonification sur les taux d'intérêt, crédit sur mesure pour la famille, assurance santé…).

Après une analyse des principaux acteurs et de leurs fonctions dans les filières de cultures de rente et vivrières, les producteurs maliens ont exposé leur implication dans la production de semences de la filière céréalière, considérée par tous comme très importante.

Le groupe a ensuite examiné les conditions nécessaires pour amener le financement au village, ainsi que les synergies possibles entre tous les acteurs concernés.

Pour finir, regroupés par pays, les participants ont formulé ensemble des propositions d'axes de politiques nationales plus favorables au développement agricole et rural, tout en précisant ce qu'ils attendaient des États concernés.

Résultats et propositions

Changer la vie des ruraux avec l'exploitation familiale

La ruralité : un monde de pauvreté croissante

Les ruraux sont dans un état de pauvreté extrême. Les contraintes qui pèsent sur l'exploitation familiale l'empêchent de poursuivre un développement harmonieux.

Quant au foncier, la ville « mange » les terres cultivables. Généralement, il y a une absence de code rural. Quand il existe, il est soit méconnu, soit contesté, notamment par les éleveurs. La législation n'est pas applicable. L'écosystème se dégrade et les rendements sont diminués. La baisse de la productivité est une cause première de l'exode rural. Généralement, la terre appartient à l'État, et, en l'absence de reconnaissance juridique du droit à la propriété, l'exploitation familiale ne peut pas investir dans le long terme.

Les infrastructures rurales du Burkina, du Mali, du Niger et du Sénégal sont déficientes : même en cas de bonne récolte, l'écoulement de la production pose problème. Les capacités de stockage sont insuffisantes, et faute de pouvoir développer les périmètres irrigués, la grande majorité des paysans est soumise aux aléas de l'agriculture pluviale.

Les conditions pour accéder aux financements sont trop lourdes pour les ruraux : les taux d'intérêt sont élevés, les procédures décourageantes. Par ailleurs, l'exploitation familiale n'a pas de cadre juridique, et, par conséquent, ne peut emprunter en tant que personne morale. Accéder au crédit est devenu un luxe malgré le développement de la microfinance, dont le cadre légal, comme celui des banques, ne facilite pas le financement de l'exploitation familiale.

Le mode d'organisation des marchés mondiaux pèse sur la stabilité et la sécurité des marchés, et par conséquent sur la sécurité des exploitations familiales. Les paysans du Sahel travaillent sur une poignée d'hectares, avec la « daba » ou la « hilaire » (outils de fabrication artisanale, le premier à manche court, le second à long manche), sans subventions et aux coûts du marché. Ils sont en concurrence avec des entreprises agricoles occidentales de plusieurs centaines d'hectares, hautement équipées grâce à des subventions et des crédits bonifiés. Dans ce contexte, on impose aux paysans de vendre en deçà de leurs prix de revient, et l'on exige des pays du Sahel qu'ils continuent de garder leurs frontières ouvertes. En définitive, la souveraineté alimentaire des pays du Sahel est gravement menacée.

Tout individu a droit à la vie, une vie dans la dignité et la sécurité. Or, les éléments fondamentaux qui y contribueraient font cruellement défaut ou, dans le meilleur des cas, sont insuffisants. L'accès des ruraux aux soins élémentaires de santé est difficile. L'accès au savoir n'est possible que dans certaines localités, et l'analphabétisme touche 60 % des populations rurales. La production et les revenus sont précaires.

Le désengagement de l'État dans ces secteurs est un facteur aggravant.

Les États et les bailleurs de fonds se targuent de mettre en œuvre des projets de développement rural. Mais ces projets ont une vie éphémère, et sont, par ailleurs, étrangers au village car ils sont conçus sans consultation des villageois concernés. La plupart des fonds alloués ne parviennent jamais au village ou à l'exploitation familiale. Tous ces projets manquent

d'accessibilité et de la plus élémentaire la clarté en raison de leurs procédures compliquées.

Les privatisations des entreprises agroalimentaires sont précipitées. Elles se font sans concertation avec les ruraux et provoquent souvent de gros dégâts.

Toutes ces contraintes pèsent sur les paysans. N'ayant pas d'autres ressources, ils ont essayé de trouver des solutions internes qui ont entraîné l'appauvrissement croissant des sols. Ils ont dû surexploiter la terre et les forêts, créant malgré eux un grave problème d'environnement. L'exode rural est apparu comme une autre solution possible, mais il se traduit par la surpopulation des villes et la réduction de la force de travail agricole. D'ailleurs, les politiques en vigueur favorisent le monde urbain au détriment du rural.

En dépit de tout cela, nous affirmons que l'exploitation familiale, qui est le cœur de l'activité économique rurale, a montré dans bien des cas sa viabilité et sa capacité à s'adapter à son environnement. La diversification de ses activités est depuis longtemps le facteur central de sa sécurisation. Les exploitations familiales subissent néanmoins des périodes de soudure (période de pénurie alimentaire qui précède la nouvelle récolte) qui ne cessent de s'allonger.

Si les contraintes mentionnées ci-dessus étaient levées, l'agriculture et l'élevage, qui représentent aujourd'hui plus de 30 % du PIB et plus des deux tiers des emplois de nos pays, pourraient enfin jouer le rôle moteur qu'on leur assigne, à condition qu'une vraie volonté politique soit mise en œuvre.

Les organisations paysannes, les IMF et les banques agricoles s'engagent ensemble

Dans les quatre pays de la sous-région, les organisations paysannes (OP), les IMF et les banques agricoles sont conscientes que leur action conjointe est souhaitable et profitable au plus court terme.

Les participants sénégalais à l'atelier souhaitent proposer à leurs institutions d'initier un partenariat entre leurs IMF, banques, organisations non gouvernementales (ONG) et OP sur la base de leurs compétences distinctives. Chacune apportera ce qu'elle sait faire le mieux. Ils veulent rationaliser leurs actions et mettre des moyens à la disposition de l'exploitation familiale pour en sécuriser les activités. Ils mettront en place un comité local d'initiative regroupant les différents acteurs, pour définir et mettre en œuvre une stratégie en faveur des exploitations familiales.

Les participants maliens se mobiliseront pour obtenir la réduction des taux d'intérêt par la suppression de la taxe sur les affaires financières, l'exonération d'impôt sur le matériel agricole, et l'obtention de ressources à plus long terme qui permettront de mieux adapter aussi bien leurs produits financiers que la sécurisation foncière des paysans.

Au Niger, les crédits de campagne sont insuffisants et trop chers et/ou les crédits à moyen et long terme sont inexistants pour les ruraux. Aussi les participants de l'atelier souhaiteraient-ils la création d'une banque de développement agricole et seraient-ils prêts à participer au processus de création ainsi qu'au capital de la future banque. Les Nigériens s'engagent à construire un espace de concertation OP-IMF-État et à travailler à la réduction des taux d'intérêt.

Au Burkina, certaines organisations paysannes ont engagé des réflexions sur l'exploitation familiale. L'aboutissement visé est d'aider les organisations paysannes à préciser la demande d'appui de l'exploitation familiale et à définir des stratégies de négociations avec les autres acteurs (administration, IMF, bailleurs de fonds).

Pour changer la vie des ruraux, l'engagement d'autres acteurs est souhaité : parlons ensemble !

Propositions

◆ Redéfinition d'une politique agricole impliquant les acteurs du monde rural et les accompagnant dans la mise en pratique de leur vision. Cette nouvelle politique agricole ne doit pas être amenée par des experts étrangers à la région.

◆ Redéfinition des projets de développement

- Nous voulons être associés à la définition des projets de développement qui nous concernent, avec un contrôle *ex post*.

- La domiciliation des fonds de ces projets doit se faire exclusivement dans les institutions financières qui travaillent avec le monde rural.

- De même que les partenaires de développement ont su nous « conseiller » des « best practices » en microfinance, nous souhaitons qu'eux-mêmes veuillent bien se donner des « best practices » en matière de projets de développement. Nous verrions positivement :

- qu'il soit fixé un seuil minimal de 80 % de l'enveloppe des projets qui aillent effectivement aux ruraux ;

- qu'il y ait sur les projets en cours et à venir une grande clarté quant à la ventilation des dépenses budgétisées ou réalisées.

- L'application des mesures ci-dessus permettrait d'alimenter des fonds d'investissements, de garantie et de prévention des risques. Nous voulons être associés à la définition et à la gestion de ces instruments financiers.

◆ À l'instar des pays occidentaux, notre agriculture ne peut se développer sans une certaine protection vis-à-vis des importations en provenance de l'extérieur de la sous-région. Cette stratégie contribuera ainsi à assurer la souveraineté alimentaire de nos pays et de la sous-région. En outre :

- nous voulons être associés à la définition des besoins et aux mécanismes de l'aide alimentaire afin de donner priorité effective à la production locale puis sous-régionale. L'aide en provenance de l'extérieur doit être au service de cette production ;

- les importations de céréales devraient être taxées de manière à rendre les productions nationales concurrentielles. L'alternative pourrait être d'imposer aux importateurs d'écouler une partie de la production nationale.

◆ Nous proposons que l'exploitation familiale puisse être dotée rapidement d'un statut juridique et puisse bénéficier de l'exonération ➤

fiscale pour une période de 15 ans, afin qu'elle puisse se capitaliser.

◆ Afin de permettre les investissements dans les exploitations familiales :

- il est nécessaire et urgent de clarifier la législation foncière ;

- il est indispensable d'affecter des ressources à long terme aux institutions financières afin de permettre des crédits d'investissements ; les ressources affectées devront être connues des ruraux.

◆ L'État, appuyé par les partenaires de développement, doit donner une priorité à l'aménagement de superficies irrigables et au désenclavement des zones de production éloignées. Cet appui doit être accompagné de subventions pour les gros équipements (motopompes, systèmes d'irrigation …).

◆ Nous avons pris acte que les documents stratégiques de réduction de la pauvreté prévoient des investissements en milieu rural pour la santé et l'éducation. Nous recommandons vivement que ces investissements soient réalisés avec l'avis des communautés rurales concernées, et que la méthodologie d'approche soit définie avec les acteurs organisés du milieu rural.

◆ En outre, il est indispensable que des subventions soient accordées aux petites exploitations familiales pour leur permettre un seuil de viabilité économique.

◆ Une priorité absolue doit être donnée à la formation des ruraux. Nous voulons nous engager dans la définition et la mise en œuvre de ces politiques.

Sécuriser les ruraux, c'est sécuriser la ville, c'est assurer la stabilité politique dans la sous-région, et sécuriser le pays. C'est aussi sécuriser le monde.

À Ouagadougou, le 31 janvier 2003.

Propos des participants de l'atelier recueillis et synthétisés par SOS Faim Luxembourg

Quel avenir pour les **agricultures familiales d'Afrique de l'Ouest** dans un contexte libéralisé ?

par ***J.-F. Bélières, P.-M. Bosc, B. Losch***[1]

Un double défi : produire plus et mieux, assurer revenus et emplois

L'agriculture en Afrique de l'Ouest fait face à un double défi : produire plus et mieux pour répondre à la croissance des besoins alimentaires et en particulier approvisionner les villes ; assurer des revenus et donc des emplois à la population rurale afin de réduire les flux migratoires et de lutter contre les inégalités et la pauvreté qui concernent d'abord les campagnes.

Le discours : l'agriculture familiale n'est pas la mieux placée pour répondre au défi

Comme toutes les agricultures du monde, et à l'exception de quelques complexes agricoles et agro-industriels de type capitaliste, les agricultures ouest-africaines sont d'abord familiales. Le discours politique dans plusieurs pays de la région tend à opposer de plus en plus une agriculture productiviste dotée de moyens de production à fort contenu en capital et intégrée aux marchés, voire à certaines firmes, et des agricultures familiales relevant d'un modèle général et qui seraient présentées a priori comme moins efficaces économiquement, moins aptes à affronter les contraintes et à profiter des opportunités du nouveau contexte économique et institutionnel issu du processus de mondialisation.

Dans les faits : des exploitations très diversement dotées en facteurs de production

Les producteurs agricoles correspondent à une grande variété d'exploitations agricoles, caractérisée par des différences importantes et souvent croissantes, notamment en termes de superficies disponibles et de moyens techniques et financiers, avec dans certains cas le recours privilégié voire exclusif à la main-d'œuvre salariée et un niveau d'investissement élevé. La question de la sécurisation foncière, tout comme celle de la pérennité d'accès aux autres facteurs de production, se pose à l'évidence différemment selon les situations concrètes et justifie la prise en compte des importantes recompositions en cours dans la structure même des agricultures africaines.

Un risque majeur : extrême différenciation et segmentation des agricultures

Ainsi, la question centrale que doivent aujourd'hui affronter les politiques agricoles est celle de la gestion d'une segmentation progressive des agricultures ouest-africaines. En effet, les

écarts semblent croissants et voient l'émergence d'une minorité d'exploitations, fortement dotée en facteurs de production et en capital, évoluant vers une logique d'entreprise et la production de biens agricoles exclusivement destinés au marché, qui s'oppose à une agriculture également fortement intégrée aux marchés (y compris le marché du travail localement, régionalement ou de manière internationale via les diasporas) combinant des logiques multiformes souvent en dehors de la seule sphère agricole, avec des dotations en facteurs y compris en termes de capital social plus inégales et plus fragiles. En forçant le trait, les politiques libérales post-ajustement auraient même tendance à renforcer et cristalliser ce dualisme, la première catégorie relevant de tout l'arsenal des incitations liées à la promotion du secteur privé, la seconde relevant au contraire des mesures de lutte contre la pauvreté (Voir l'encadré : Dualisation du secteur agricole). Mais le développement d'entreprises agricoles « modernes et performantes » constitue-t-il une réelle solution aux besoins ?

Au-delà de la production agricole, quels rôles pour l'agriculture ?

Aujourd'hui en Afrique, la priorité se résume-t-elle à la production de biens agricoles? L'agriculture n'a-t-elle pas aussi un rôle éminent à jouer en matière de gestion des ressources naturelles et de préservation de l'emploi ? Quel sera le devenir des exploitations marginalisées et des populations qui en vivent, faute de secteurs d'activités alternatifs, sachant qu'en 2000, 60 % de la population active du continent africain est encore agricole, soit 195 millions de personnes (Losch, 2002)[2]. ■

Éléments rassemblés par Anne Lothoré

[1] Bélières J.-F., Bosc P.-M., Faure G., Fournier S., Losch B., ibidem p. 15.

[2] Losch B., 2002, *La multifonctionnalité face aux défis des agricultures des Suds : une perspective de refondation des politiques publiques*. Colloque de la Sfer, « La multi fonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques », Paris 21-22 mars 2002, 23 p.

Dualisation du secteur agricole

Entre un petit secteur compétitif, « moderne et inséré » et une grande masse de ruraux marginalisés et poussés vers le secteur social, la libéralisation profite d'abord à ceux qui ont les moyens de gérer le risque économique. Et il est possible de constater dans l'ensemble des PED l'apparition de plusieurs types d'agriculture :

- **une agriculture d'entreprise, issue des agricultures familiales les mieux dotées ou ayant bénéficié d'investissements directs dans les sous-secteurs les plus porteurs ;**
- **une frange croissante d'exploitations marginalisées n'ont plus les moyens d'assurer leur reproduction et se trouvent en voie de paupérisation ;**
- **une masse intermédiaire d'exploitations familiales sur le fil du rasoir suite aux instabilités du marché ou des calamités naturelles.**

Cette évolution est déjà ancienne en Amérique latine (Bonnal, 2002)[1] mais elle émerge aussi en Afrique depuis les années 1990. Elle est renforcée par le nouveau credo de l'aide internationale qui s'articule désormais autour de la promotion de l'entreprise privée, de la lutte contre la pauvreté et du renforcement des institutions.
Les politiques agricoles sont ainsi fréquemment duales et opposent d'une part des actions en faveur de la compétitivité des entreprises agro-exportatrices et, d'autre part, des interventions qui relèvent beaucoup plus de l'action sociale en faveur des ruraux pauvres. Le Brésil a même tiré les conséquences institutionnelles de ces évolutions avec deux ministères : l'un pour l'agriculture, consacré de fait aux grandes exploitations, souvent agro-exportatrices, et l'autre pour le développement agraire dédié aux exploitations familiales. Les outils de politique agricole, tels que l'appui à l'irrigation, les services techniques, le crédit agricole, la formation professionnelle des agriculteurs, sont alors l'enjeu d'affrontements politiques permanents et de fréquents blocages. Ce dualisme fait également obstacle à une gestion intégrée des ressources au plan territorial.

En Afrique, ce mouvement est aujourd'hui perçu de façon suffisamment aiguë par les organisations professionnelles émergentes pour que celles-ci aient enfourché depuis peu le cheval de bataille de la défense de l'agriculture familiale, concept qui était globalement ignoré jusqu'alors (Mercoiret, 2001 ; Bélières *et al.* 2002)[2].

[1] Bonnal Ph. (éd.) , 2002, *Las agriculturas familiares de cara a un mundo en cambio*. Memoria del taller, San Jose, Costa Rica, 4-5/11/1999, Cirad, Montpellier, 119 p.

[2] Mercoiret M.-R, 2001, *Rôle des organisations paysannes faîtières dans les politiques nationales et régionales de développement agricole et rural dans les pays africains au sud du Sahara*. Séminaire CTA, Douala, Cameroun, 10-14/12/2001, Cirad, 27 p.

Boîte developpement

Boîte bleue, boîte orange, boîte verte de l'Union Européenne, Accords de l'OMC… Des pays en développement tentent de faire entendre leur voix dans les négociations agricoles en proposant la « boîte développement ». Un petit rappel des objectifs et mesures contenues dans cette proposition, et les enjeux actuels.

(Article rédigé par Anne Lothoré sur la base d'extraits du numéro 12 des Volatiles de l'Agriculture *Sologral, janvier 2003)*

« Boîte développement », proposition de pays en développement

La « boîte développement » est une proposition émanant d'un groupe de pays en développement (Cuba, République Dominicaine, Honduras, Pakistan, Haïti, Nicaragua, Kenya, Ouganda, Zimbabwe, Sri Lanka, El Salvador), groupe auquel se sont associés le Nigeria, le Sénégal et le Pérou.

Cette proposition des pays en développement (PED), et destinée uniquement aux PED, a été soumise à l'OMC en 2000. Elle a pour objectif général de donner plus de souplesse aux PED pour définir leur politique agricole nationale, principalement pour répondre à des objectifs de sécurité alimentaire. Les objectifs spécifiques sont en particulier pour les PED de :

- protéger et renforcer leur capacité de production intérieure de produits alimentaires, notamment la production d'aliments de base ;
- accroître la sécurité alimentaire et l'accessibilité aux produits alimentaires, en particulier pour les populations les plus démunies ;
- offrir des emplois aux populations rurales, ou du moins maintenir les emplois existants.
- protéger les agriculteurs produisant des produits agricoles essentiels contre les importations à bas prix ;
- arrêter les importations de produits subventionnées à bas prix ;
- avoir de la souplesse pour soutenir les petits exploitants agricoles, notamment pour accroître leur capacité de production et leur compétitivité.

Pour atteindre ces objectifs, la proposition de la « boîte développement » évoque différentes mesures (voir encadré ci-contre). Les réactions à cette proposition et ces mesures sont diverses.

« Boîte développement », des préoccupations qui ont du mal à se faire entendre

Les pays de l'UEMOA (Union Monétaire Économique d'Afrique de l'Ouest) ont présenté en décembre 2002 une position commune dans les négociations agricoles de l'OMC. Ils y

Position de l'UEMOA

Partant du constat que la mise en œuvre de l'Accord agricole* n'a pas permis d'obtenir les résultats escomptés, les pays de l'UEMOA demandent que les nouvelles négociations débouchent sur :

- **l'augmentation des mesures de soutiens autorisés dans les PED ;**
- **l'élargissement de la Clause spéciale de sauvegarde* (clause autorisant les pays à élever leur tarif douanier en cas de forte hausse du volume d'importation ou de chute du prix d'importation aux PED) et l'assouplissement de ses conditions de recours ;**
- **un meilleur accès de leurs produits agricoles aux marchés des pays développés ;**
- **la réduction du soutien interne dans les pays développés, et notamment la limitation de l'utilisation abusive des mesures de la boîte verte* (mesures de soutien dont les effets de distorsion sur les échanges sont sensés être nuls ou minimes) et la suppression de tout soutien couplé à la production ;**
- **l'élimination des subventions à l'exportation dans les pays développés.**

Les pays de l'UEMOA demandent aussi le renforcement des dérogations en faveur des PED et des PMA, notamment :

- **l'amélioration du traitement spécial et différencié* par l'attribution de délais plus longs et d'engagements réduits (attribution suivant des indicateurs économiques du niveau de développement économique et de la situation du secteur agricole ;**
- **une plus grande souplesse dans l'application des mesures d'urgence pour protéger les petites agricultures contre les importations et les pratiques commerciales déloyales ;**
- **la création d'une «boîte développement» pour permettre aux PED de mettre en œuvre les politiques agricoles appropriées ;**
- **la mise en œuvre de la Décision de Marrakech* et de l'assistance technique en matière de normes sanitaires et phytosanitaires ;**
- **la définition d'une « clause de conformité minimale » entre les mesures autorisées par l'OMC et les conditionnalités des réformes imposées par les institutions de Bretton Woods.**

demandent des dérogations spéciales pour les pays en développement et les pays les moins avancés et reprennent en particulier la notion de « boîte développement « (voir encadré ci-dessus).

Par contre, parmi les **membres de l'OMC**, la proposition de la « boîte développement » est loin de faire l'unanimité : si elle est soutenue par une très grande majorité de PED, certains pays, notamment des pays développés, ont exprimé des réserves, voire une opposition franche.

L'Union Européenne, dans sa proposition présentée à l'OMC en décembre 2002, propose plutôt, pour répondre aux préoccupations des PED en matière de sécurité alimentaire, la définition d'une « boîte sécurité alimentaire », boîte contenant des clauses autorisant les pays à élever leur tarif douanier en cas de forte hausse du volume d'importation ou de chute du prix d'importation : les clauses spéciales de sauvegarde*.

Ces clauses de sauvegarde sont des instruments très spécifiques, censés répondre temporairement à des problèmes liés à des importations ponctuelles et importantes de produits agricoles. Or, ceci ne répond pas aux préoccupations des PED qui envisagent la « boîte développement » comme un **mécanisme à part** permettant de protéger les productions assurant la sécurité alimentaire, en excluant des négociations commerciales de l'OMC certains produits, et ce pour une période relativement longue.

Notons par ailleurs que si la « boîte développement » ne concerne que les PED, le terme « boîte sécurité alimentaire » peut être interprété comme incluant aussi les préoccupations des pays développés. C'est donc une manière de **ne pas reconnaître les préoccupations ou problèmes spécifiques liés aux ruraux pauvres des PED.**

L'**OMC** quant à elle, dans son document de synthèse récapitulatif des positions des pays membres concernant les ➤

Quelques mesures de la « boîte développement »

- Exclure des négociations commerciales certains produits agricoles essentiels pour l'alimentation dans les PED.
- Permettre aux PED de réévaluer et d'ajuster les niveaux de protections tarifaires sur les produits essentiels pour l'alimentation (lorsqu'il est établi que des importations à bas prix ruinent ou menacent les producteurs nationaux, les PED devraient être autorisés à relever les droits de douane sur les produits essentiels à leur sécurité alimentaire).
- Simplifier et rendre plus accessibles pour les PED les mécanismes de sauvegarde* lorsque la sécurité alimentaire est en jeu.
- Augmenter les niveaux de soutien, pour principalement protéger les producteurs à faible revenu.
- Éliminer toutes formes de subvention à l'exportation des pays de l'OCDE, y diminuer sensiblement les soutiens internes, et réduire radicalement les niveaux des tarifs, notamment en ce qui concerne les produits présentant un intérêt pour les PED (des pays de l'OCDE continuent d'avoir des crêtes tarifaires très élevées et une très forte progressivité des droits).

➤ négociations agricoles (décembre 2002), mentionne :

● des délais de mise en œuvre plus longs et des engagements inférieurs ;

● la proposition d'exemptions dans le cadre de mesures de sauvegarde spéciale pour les PED.

Notons que la formule des délais et engagements différenciés avait déjà été appliquée dans l'Accord agricole* de 1995 et qu'elle s'était déjà révélée insuffisante. Par ailleurs, le peu de place réservé à la proposition d'exemptions dans le document de synthèse de l'OMC révèle le peu d'intérêt qui lui est accordé.

Des perspectives pessimistes pour les négociations agricoles à l'OMC

La proposition initiale de « boîte développement » évolue donc dans les négociations de l'OMC et ses principales caractéristiques sont reprises dans le cadre de clauses de sauvegarde spéciale* pour les PED, mesures aux contours à définir et aux portées bien moindres que la proposition initiale de « boîte développement » telle que faite par les PED.

Préoccupations des PED insuffisamment prises en compte, grandes divergences de fonds entre pays membres… le document de synthèse des négociations agricoles de l'OMC suscite scepticisme et interrogation quant à l'avenir des négociations agricoles à l'OMC. Les négociations finales qui démarreront à Cancon (Mexique) en septembre 2003 s'annoncent donc compliquées. Le risque que l'opposition entre les États-Unis et l'Union Européenne bloque ces négociations n'est pas écarté. **Les conséquences d'un tel blocage seraient encore une fois de reléguer au second plan les préoccupations des PED.** ■

Éléments rassemblés par Anne Lothoré

LEXIQUE

(Extraits de : « Les agricultures du Sud et l'OMC ». Solagral, 2001).

Accord de l'OMC : À Marrakech en 1994, ont été regroupés 29 accords juridiques distincts (couvrant l'agriculture, les services, les marchandises,…) et autres mémorandums, déclarations et décisions ministérielles au sein d'un Accord unique appelé officiellement « l'Accord de l'OMC », accord appelé aussi communément « Accords du GATT », « Accord(s) de Marrakech », « Accords du cycle de l'Uruguay ».

Accords de l'OMC touchant à l'agriculture : Accord agricole*, Accord général sur les marchandises, Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, Accord sur les obstacles techniques au commerce, Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce.

Accord agricole : L'agriculture, longtemps considérée comme un secteur à part, a été exclue des négociations commerciales internationales jusqu'en 1986. Le coût excessif de politiques de protection et d'appui à l'agriculture de certains pays (en premier lieu les États-Unis et pays européens) et leurs effets croissants sur les échanges internationaux de produits agricoles (notamment les subventions aux exportations) ont cependant conduit à l'intégration de l'agriculture dans les négociations du cycle d'Uruguay, cycle de négociations commerciales du GATT (ancêtre de l'OMC, née en 1995). L'Accord agricole, compris dans l'Accord de l'OMC*, est entré en vigueur en 1995. Il est prévu pour 6 ans pour les pays développés et pour 10 ans pour les PED. Le processus de négociation de cet accord est engagé depuis 2000.

Boîte bleue : Créée principalement par et pour les États-Unis et l'Europe, cette « boîte » comprend les aides directes versées aux producteurs dans le cadre de programme de limitation de production (« aides compensatoires » européennes, « deficiency payments » américains). Elles ne sont pas soumises à obligation de réduction dans le cadre des Accords de l'OMC*.

Boîte orange : Ensemble des mesures de soutien internes qui fausse le jeu de la concurrence sur les marchés mondiaux : il s'agit essentiellement de soutiens aux prix, et, dans une moindre mesure, d'aides directes et de subventions qui n'entrent pas dans les boîtes bleue* et verte*.

Boîte verte : Ensemble des mesures de soutien à la production agricole exemptées de l'engagement des Mesures Globales de Soutien*. Il s'agit des mesures dont les effets de distorsion sur les échanges sont nuls ou minimes (exemple : recherche, formation, stocks publics pour la sécurité alimentaire, environnement, assurances récolte…).

Clause spéciale de sauvegarde : Clause qui autorise les pays à élever leur tarif douanier en cas de forte hausse du volume d'importation ou de chute du prix d'importation. Cette clause n'est disponible que pour les pays ayant choisi la tarification*. Elle exclut donc la plupart des PED, qui ont préféré consolider à des Taux Plafonds* (engagement à ne pas augmenter le droit de douane au-dessus d'un niveau notifié à l'OMC).

Consolider / Consolidation tarifaire : Engagement d'un pays à ne pas augmenter le droit de douane d'un produit donné au-dessus d'un niveau notifié à l'OMC.

Décision de Marrakech : Décision ministérielle concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et sur les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. Elle stipule que les signataires de l'accord s'engagent à aider les pays concernés en cas d'augmentation des cours mondiaux et d'augmentation des dépenses d'importation en produits alimentaires qui pourraient résulter de la mise en place de l'accord.

Mesures globales de soutien : Ensemble des mesures de soutien interne incluses dans la boîte orange pour lesquelles l'accord agricole prévoit une réduction progressive, justifiée par les effets négatifs de ces mesures sur les échanges.

Tarification : Transformation des barrières non tarifaires - telles que quotas ou taxes à l'importation- en droits de douane.

Taux plafonds : Les PED sont autorisés à consolider* à des taux libres, dits taux plafonds.

Traitement spécial et différencié : traitement accordé aux PED dans l'Accord agricole*. Ces pays peuvent utiliser des aides pour l'investissement agricole, les subventions aux intrants pour les agriculteurs à faible revenu, et des aides au remplacement des cultures illicites.

Des femmes transformatrices de l'agroalimentaire au Bénin créent leur propre fonds de garantie

D.R.

1. L'orthodoxie des garanties sépare les fonctions…

Qu'est-ce qu'une garantie ?

- Un accord par lequel une tierce personne se porte garante pour un crédit octroyé à un emprunteur.
- Se porter garant signifie qu'en cas de non-remboursement de la part de l'emprunteur, le garant sera obligé de le faire à sa place.
- C'est un bien meuble ou immeuble dont la réalisation permet de rembourser un crédit en cas de non-paiement. Garantie = assurance = gage.
- C'est une sûreté appliquée en cas de défaillance d'engagement contractuel.

But d'une garantie

- Couvrir le risque du prêteur face aux impayés des débiteurs.
- Répartir le risque entre les trois parties prenantes : l'emprunteur, le prêteur et le garant.

2. … mais lorsque les garants sont aussi les emprunteurs

Au Bénin, les femmes travaillant dans l'artisanat alimentaire, organisées en près de 80 groupements répartis dans le pays, ont décidé de maîtriser elles-mêmes la question de l'accès au financement de leurs activités.

Leurs ressources, basées sur des cotisations, sont inévitablement réduites et ne suffisent pas à financer leur besoin en fonds de roulement, et encore moins leurs équipements. Elles ont, par conséquent, décidé de passer par un intermédiaire financier afin de pouvoir négocier un effet multiplicateur, tout en continuant à décider de l'octroi des crédits.

Le Réseau des groupements mutualistes d'épargne et de crédit de l'agroalimentaire a ainsi créé un fonds de garantie (Foga) animé par un comité de gestion (Coges) composé de sept membres issus des groupements, et, à leur demande, d'un représentant du ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme. Le Coges veille à la gestion des ressources existantes et à leur accroissement, octroie les garanties en faveur du prêteur et assure le suivi des emprunteurs.

C'est l'organisation de cette sûreté qui a décidé le prêteur à appliquer un effet multiplicateur de 5 : une garantie émise pour un montant de 100 permet un crédit de 500. En l'occurrence, la collecte de ➤

25 millions FCFA permet un plafond de crédit de 125 millions FCFA.

Le prêteur est l'Association pour la promotion et l'appui au développement de microentreprises (PADME), dont l'intérêt et la mission sont de rendre l'accès au crédit productif facile et rapide pour les producteurs de façon à promouvoir leur croissance, leur développement et la diversification de leurs activités. Par ailleurs, le PADME assure la formation, l'information et la sensibilisation de ces productrices émergentes afin qu'elles puissent mieux gérer leurs activités. Il gère 7 milliards FCFA d'encours et présente un taux de remboursement de 99 % par an.

3. Quels avantages et quels intérêts pour une relation durable ?

Proposant une garantie financière liquide qui permet d'obtenir le multiplicateur mentionné, les membres du Foga ont analysé les intérêts réciproques de cette collaboration :

- En « décortiquant » la structure du taux, il apparaît que le taux effectif annuel se situe autour du 13 %, mais la contribution annuelle effective, en partie remboursable, avoisine les 27 %, taux qui permet au prêteur d'assurer sa pérennité.

- Le Foga contribue à changer les modalités appliquées par le prêteur : sur le plafond de crédit, hausse jusqu'à 10 millions FCFA, et sur la zone de couverture, accélération de l'extension sur toute l'étendue du territoire national.

- La demande de services financiers par les petits producteurs requiert l'existence de services de proximité. Au Bénin, c'est le PADME qui assure cette offre.

- Le Foga contribuent à la mise en œuvre du plan d'affaires du PADME.

- Le coefficient multiplicateur peut augmenter sur la base de la demande par les Foga.

- L'expertise du PADME. C'est une des garanties de la pérennité. Elle est nécessaire, indispensable mais pas suffisante, elle ne se substitue pas à celle du Foga (connaissance du milieu et des gens, mais renforcement des capacités techniques importantes).

- La durée des crédits. Les femmes artisanes ont besoin de quelques mois de différé, car elles vont tout d'abord faire du stock, pour le transformer ensuite. Attention donc aux intérêts qui continuent à courir.

- Le fait d'être organisées en Foga permet aux femmes de négocier avec le prêteur une durée de crédit plus longue et des montants plus élevés.

- Le comité de gestion devra toujours s'assurer que le prêteur dispose des liquidités suffisantes pour répondre à la demande de crédit.

4. La sécurisation au centre des préoccupations des comités de gestion

Les Coges ont défini eux-mêmes leurs fonctions :

Responsabilités :
- améliorer en permanence les conditions d'accès auprès du prêteur, notamment par des crédits plus longs pour l'équipement et des montants plus élevés ;
- accorder ou non la garantie aux demandeurs que le prêteur aura jugés éligibles ; veiller à la pérennité du Foga ;
- être attentif à la gestion du prêteur : le Foga doit en suivre les états financiers ;
- contrôler les entrées et sorties financières liées à l'activité des femmes transformatrices de l'agroalimentaire ;

Attributions :
- évaluer la demande potentielle grâce à la connaissance des bénéficiaires ;
- examiner les dossiers de demandes de garantie ;
- faire le point des crédits ;
- accompagner le prêteur dans le recouvrement des impayés dès que les débiteurs en impayés sont identifiés par une notification, visiter les bénéficiaires et les relancer ;
- notification par écrit de l'accord ou de la garantie au prêteur et au bénéficiaire ;
- recherche et suivi des indicateurs de performance du fonds ;
- rendre compte aux associations professionnelles ;
- suivi des bénéficiaires du crédit avec le prêteur ;
- informer les artisans sur les activités du Foga lors des assemblées générales (AG) ;
- faire saisir et liquider un équipement en cas de défaillance du bénéficiaire en relation avec le prêteur ;
- s'assurer du recouvrement par le Foga des dettes des débiteurs défaillants ;
- informer et former les bénéficiaires potentiels des services de l'ensemble des prêteurs potentiels lors les AG.

5. Pérenniser la fonction de sécurisation

Les dépenses à couvrir pour le fonctionnement d'un Foga :
- frais de réunion ;
- frais de déplacement ;
- fournitures de travail ;
- équipements ;
- frais de communication ;
- frais de « motivation » ou per diem.

C'est à chacun des Foga de juger de la pertinence de ces dépenses, sachant que des ressources devront être mobilisées pour les couvrir, mais également pour reconstituer une inévitable érosion du capital :
- appliquer une commission de garantie au titre du service financier rendu ;
- chercher le meilleur placement possible pour le capital ;
- contribution de la part des bénéficiaires ; prendre une assurance ou contacter une contre-garantie ;
- transformer l'appel de la garantie payée en un prêt ;
- commission payée par le prêteur au titre du service financier fourni par la garantie.

Dominique Lesaffre
consultant SIDI

Quoi de neuf à l'Inter-Réseaux ?

L'INTER-RÉSEAUX A PARTICIPÉ

● Denis Pesche et Émilie Baconnier ont participé en janvier à l'animation d'un atelier de réflexion organisé par SOS Faim Luxembourg à Ouagadougou au Burkina, intitulé : « Dialogue à deux voix pour le financement de l'exploitation familiale rurale ». Quatre pays de la sous-région étaient représentés : le Burkina, le Niger, le Sénégal et le Mali. Denis Pesche était coanimateur de l'atelier, en partenariat avec Freddy Destrait de SOS Faim Belgique.

● Lors de missions au Sénégal (décembre 2002), puis au Burkina (janvier 2003), Émilie Baconnier a rencontré des membres actifs du réseau, afin d'identifier certaines de leurs attentes et de lancer des pistes de réflexion sur l'animation du réseau dans la sous-région.

● Gonzague Montmagner a réalisé en janvier une mission d'échanges et de conseils au Sedelan à Koudougou (Burkina) sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et d'Internet. Il a été accueilli par Maurice Oudet, animateur du site **www.abcburkina.net**, qui édite un bulletin hebdomadaire gratuit diffusé par courrier électronique : *Vu du Sud – Vu au Sud*.

● Gilles Mersadier s'est rendu en mars au Sénégal pour assister à la quatrième édition de la Foire internationale de l'agriculture et des ressources animales (FIARA, **www.fiara.org**). Avec les animateurs de l'Inter-Réseaux Sénégal (Daouda Diagne et Khalif Diagne), il a participé à l'animation du stand de l'Inter-Réseaux et rencontré de nombreux membres sénégalais venus visiter la foire ; une table ronde a réuni quinze d'entre eux pour débattre et échanger sur l'information et la communication au sein des organisations du monde rural.

● Émilie Baconnier s'est rendue au mois de mars à Bonneville pour rencontrer Benoît Lecomte et Bernard Lecomte du Grad, afin de mettre en place un partenariat concernant la promotion des publications de cette organisation dans *Grain de sel*.

● L'Inter-Réseaux, représenté par son président Guy Petitpierre et par Laurent Lhopitallier, a participé à l'animation d'un atelier sur la filière riz sénégalaise à Saint-Louis les 9 et 10 avril. Cet événement est une composante du forum Internet « Commerce des produits agricoles dans les pays ACP » que nous animons depuis le mois de mars avec le soutien du CTA. Le prochain numéro de *Grain de sel* fera une large part aux résultats de ce forum.

Forum « Commerce des produits agricoles ACP » :
http ://forum1.inter-reseaux.net/

Centre technique de coopération agricole et rurale ACP-UE :
www.agricta.org

● Gilles Mersadier s'est rendu au Bénin à la fin du mois de mars pour participer à l'atelier du Forum des riziculteurs organisé par le réseau APM Bénin (Agriculture paysanne et mondialisation) et le programme de professionnalisation de l'agriculture au Bénin (PPAB). Plusieurs pistes de collaboration ont été abordées avec ces deux organisations.

Renouvellement de l'équipe du secrétariat exécutif

L'équipe d'animation du réseau se renouvelle de façon importante durant ce premier semestre 2003. C'est d'abord Denis Pesche, secrétaire exécutif depuis six ans, qui est parti le 28 février : il a intégré le Cirad à Montpellier, pour travailler au sein du département Territoires, environnement et acteurs (TERA) sur le programme Agricultures familiales et mondialisation.

Ce sont ensuite Laurent Lhopitallier et Gonzague Montmagner qui ont quitté l'Inter-Réseaux à la fin du mois d'avril, après deux ans de collaboration fructueuse. Nous avons recruté deux personnes pour les remplacer : Anne Lothoré (agro-économiste), qui est parmi nous depuis le 1er avril, et Lucie Bombled (documentaliste et webmaster) qui nous a rejoint le 1er juin.

C'est Gilles Mersadier qui assure l'intérim de la coordination du secrétariat, en attendant l'aboutissement du processus de bilan-évaluation (voir ci-contre).

Bilan-évaluation des activités de l'Inter-Réseaux

L'Inter-Réseaux bénéficie depuis sa création d'un financement annuel du ministère des Affaires étrangères français lui permettant d'assurer le fonctionnement du secrétariat, l'animation de groupes de travail et la réalisation de publications (dossiers, documents de travail et *Grain de sel*). À compter de 2004, notre « répondant » au sein du ministère (la sous-direction du développement économique et de l'environnement), envisage de transformer son soutien à l'Inter-Réseaux sous la forme de crédits pluriannuels : cela permettrait de consolider l'équipe et de programmer ses activités sur une période de trois ans.

Préalablement à cette étape importante de la vie du réseau, un bilan-évaluation de nos activités est en cours de réalisation : les résultats de ce travail, confié à un consultant extérieur, nous permettront, avec le ministère et les membres du bureau, de définir les orientations du réseau et de planifier nos activités sur le long terme.

Nouveau groupe de travail à l'IR sur le bilan et les perspectives de l'appui de l'aide française aux organisations paysannes africaines

L'aide française soutient depuis plusieurs années les organisations paysannes et celles de producteurs par le biais des programmes de « professionnalisation » et d'« appui ». Une capitalisation de ces activités vient de démarrer pour mettre en avant les méthodes et les pratiques tout en débattant plus généralement de l'accompagnement des OP. C'est dans ce cadre que se mettent en place des études de cas dans quatre pays où l'aide française est fortement impliquée : la Guinée, le Mali, le Bénin et le Cameroun. Un processus plus large est parallèlement initié par l'Inter-Réseaux sous la forme d'un groupe de travail s'articulant autour de trois activités : une « veille documentaire » décrivant les principaux documents sur ce sujet ; des rencontres par pays et des ateliers sous-régionaux ; une plate-forme de débats et de discussions sur Internet. Tous les aspects des programmes seront abordés, qu'ils émanent des OP elles-mêmes, des organisations d'appui, de l'État, des ONG (du Sud et du Nord) ou des agences de développement (bilatérales ou multilatérales).
Dans un prochain numéro de *Grain de sel*, nous présenterons plus en détail les activités de ce nouveau groupe de travail et leurs programmations. Vous pouvez déjà manifester votre intérêt en envoyant votre contribution sur ce vaste sujet ! Écrivez nous ou envoyez un courrier électronique à :
groupe-op@inter-reseaux.org

Les abonnés à *Grain de Sel* se branchent sur Internet !

Le n°19 de *Grain de Sel* (novembre 2001) était accompagné d'un questionnaire vous invitant à nous renseigner sur vos conditions d'accès Internet et sur l'usage que vous faites des nouvelles technologies de l'information et de communication (NTIC). Merci aux 290 personnes qui ont pris le temps de nous répondre. Et un grand merci à Élisa Leccia qui a passé quelques mois avec nous pour dépouiller des questionnaires et participer activement à l'animation « électronique » du secrétariat de l'Inter-Réseaux. Nous restituerons dans les prochains numéros les conclusions de cette enquête et des extraits de vos témoignages.
Plus généralement, le questionnaire d'identification que vous remplissez nous permet de savoir qui dispose d'une adresse électronique. Quelle est la situation aujourd'hui ? Sur les 3000 abonnées à *Grain de Sel*, 34 % indiquent une (ou plusieurs) adresse(s) électronique(s) ; ce pourcentage est de 50 % pour les 600 abonnés résidants en Europe et de 30 % pour les 2400 abonnés habitants dans un pays du Sud. Ce moyen de communiquer n'est bien sûr pas à la portée de tous, avec des difficultés d'accès et d'utilisation nettement plus importantes pour ceux d'entre vous qui résident en Afrique. Mais sur le continent les conditions s'améliorent rapidement avec la multiplication des télécentres « connectés » et autres « cyber-café » qui favorisent l'utilisation d'Internet par ceux n'ayant pas d'accès personnel ou professionnel à un ordinateur connecté.
Où que vous résidiez, si vous avez depuis peu une adresse électronique (ou si votre adresse a changé), envoyez un message au secrétariat (secretariat@inter-reseaux.org) en rappelant aussi vos nom et adresse postale…..

Du nouveau au GRAD

Le programme « étude Débat Sahel » animé par le GRAD (Groupe de réalisations et d'animation pour le développement), dont nous vous avions parlé dans le n°13 de *Grain de sel*, se poursuit, toujours avec ses deux objectifs de base : capitaliser et diffuser. Il va s'élargir avec un nouvel objectif : inciter à la capitalisation.

Le GRAD désire continuer à encourager les échanges d'expériences, et à alimenter la réflexion d'individus et de « noyaux » (groupes informels de réflexion) ouest-africains sur les thèmes suivants :

1 & 2) Le thème traditionnel : « L'Aide et son amélioration », en le prolongeant par la capitalisation d'échanges d'expériences sur « Comment dépasser l'Aide ? ».

Mais aussi sur des thèmes plus nouveaux :

3) « La Femme » et « La Famille », pour accompagner par l'écrit le travail de réflexion sur l'évolution de la vie familiale, particulièrement dans sa dimension « Exploitation familiale ».

4) « La Communication » et « La Formation », afin d'alimenter une analyse comparée des différents supports et méthodes de communication et de formation en milieu rural.

Des outils pédagogiques (livrets-débats, fiches DPH , livrets d'expériences, cassettes sonores, cassettes vidéo, pages web, etc.) portant sur ces quatre grands thèmes seront réalisés avec ceux d'entre vous qui seront intéressés, puis diffusés.

La grande nouveauté, c'est que le GRAD cherche à renforcer – par un travail de formation et de suivi – les compétences et les moyens de quelques individus-noyaux ou institutions intéressés à assurer eux-mêmes des fonctions de capitalisation, d'édition et de diffusion d'expériences…

RAPPEL

Le GRAD a produit, grâce aux réflexions et échanges précédents, une collection :
« Changer l'Aide, c'est notre affaire à tous ! », composée de 31 livrets basés sur les expériences d'acteurs du développement :

AF - Autonomie
4 livrets, prix : 3 200 FCFA
AF - Aide et Femmes
8 livrets, prix : 6 400 FCFA
CF - Coordination
7 livrets, prix : 5 600 FCFA
CP - Convention de Partenariat
5 livrets, prix : 4 000 FCFA
DF - Organisations Paysannes Débutantes
7 livrets, prix : 5 600 FCFA

Et si vous-mêmes êtes intéressés, contactez directement le GRAD à l'adresse indiquée ci-dessous :

GRAD
Groupe de réalisations et d'animation pour le développement
228, rue du Manet - 74130 Bonneville, France.
Tél. (33) 04.50.97.08.85
Fax (33) 04.50.25.69.81
grad.fr@fnac.net –
www.globenet.organisation/grad

Départ de Denis Pesche,
secrétaire exécutif de l'Inter-Réseaux

Denis Pesche a quitté sa responsabilité de secrétaire exécutif de l'Inter-Réseaux fin février 2003, afin d'entrer au CIRAD à Montpellier comme chercheur. Agronome et sociologue, il a fortement marqué pendant une douzaine d'années les prémices, puis la vie de l'Inter-Réseaux Développement Rural. Rappeler le parcours de Denis est aussi une manière de se réapproprier l'histoire de notre Réseau.

L'Inter-Réseaux est le produit d'une fusion de trois réseaux : Stratégies Alimentaires (SA), Groupements - Associations villageoises - Organisations paysannes (GAO), Recherche et Développement (RD). Le Réseau GAO avait été créé en 1987, en partant du constat d'un intense besoin de réflexion et d'échanges croisés Nord-Sud et Sud-Sud sur l'expérience des jeunes mouvements paysans dans les pays africains. C'est en 1992 que Denis prend la responsabilité du secrétariat technique, après avoir travaillé plusieurs années en Amérique latine. Deux ans plus tard, le ministère français de la Coopération poussa à la fusion de ces trois réseaux. Denis Pesche accompagna les étapes de cette fusion, et il fut souhaité qu'il devienne le premier secrétaire exécutif de l'Inter-Réseaux dès sa naissance en janvier 1996. Il a donc consacré un peu plus de sept années à la direction de l'Inter-Réseaux, animant l'équipe de permanents, assurant une étroite coordination avec les deux présidents successifs - Gérard Winter, puis Guy Petitpierre - et le bureau, développant et entretenant de multiples relations avec les acteurs et institutions, du Sud comme du Nord.

Dans l'éditorial que Denis Pesche avait rédigé il y a un an pour *Grain de Sel* (n° 20, avril 2002) pour remercier l'ancien président et accueillir le nouveau, il concluait en rappelant le sens à donner aux activités de l'Inter-Réseaux : « *être capable de nourrir ce dialogue (entre « les différentes composantes de la société, directement concernées par les actions de développement ») grâce à l'implication de ses membres et la valorisation de leur expérience* ». D'une certaine manière, par ces mots, Denis nous disait indirectement ce qu'avait été le sens de sa propre action.

Lors des tout premiers échanges au moment de son arrivée à GAO, nous avions été frappés par l'ensemble de ses qualités tant intellectuelles qu'humaines : en plus de dix ans d'engagement avec nous tous, il n'a pas pris la « grosse tête », même au moment de son doctorat, travaillé et soutenu parallèlement à ses fonctions à l'Inter-Réseaux. Denis nous laisse en héritage l'image de l'excellence professionnelle sous de multiples facettes : capacité de discernement des faits et des idées, rapidité d'analyse et de synthèse dans l'expression, propension à écouter et à travailler avec les représentants des grandes institutions comme avec des paysans du Sud, esprit d'équipe et simplicité dans les rapports humains. Il a manifesté constamment qu'il était quelqu'un de vrai et d'honnête, qualités en état de manque parfois dans nos sociétés d'aujourd'hui…

Ces qualités rappelées ici résonnent aussi pour nous comme des enseignements. Dans une organisation ouverte et adaptative, tout départ constitue une opportunité de se repenser, sans se renier. La montée en puissance de l'Inter-Réseaux doit beaucoup à Denis. En lui souhaitant pleine satisfaction dans son nouveau métier et en nous souhaitant de futures rencontres, c'est à nous tous maintenant de rester fidèles à cet héritage, tout en inventant l'avenir. ■

Jean-Pierre Prod'homme
19 mai 2003

Comment concevoir un emballage ?

La conception d'un emballage, quel que soit le contenu de celui-ci, répond à deux types de fonctions : celles dites « techniques » et celles qui sont dites de « commercialisation ». La prise en compte de ces deux fonctions, pour le marché local, interafricain, ou pour l'exportation, permet de s'assurer qu'un contenant arrivera sur le lieu de vente en bon état, et pourra être facilement manipulable.

Il est nécessaire de tenir compte de **deux fonctions techniques**. La première concerne la « **protection/conservation** », fonction principale d'un emballage. Elle permet de protéger le contenu des coups qu'il peut recevoir pendant son transport, et, éventuellement, de le protéger de l'air, de la lumière, de l'humidité, de la poussière, etc. Citons pour exemple les cartons de produits maraîchers (haricots verts, produits de contre-saison) assurant une protection contre la lumière et possédant des aérations pour éviter le pourrissement. Citons aussi les sachets sous vide, pour éviter le contact des fruits secs avec l'air.

La deuxième fonction, nommée « **fonction/distribution** », permet de s'assurer de la facilité du stockage et du transport de l'emballage. L'unité de vente (le carton, le sachet, la barquette, etc.) vendue au client final doit être stable, empilable et compactable, pour optimiser l'espace dédié au produit sur le lieu de vente. Enfin, il doit permettre une identification et une codification aisée. Éventuellement, la même démarche doit être appliqués au « suremballage », c'est-à-dire au paquet ou au lot de plusieurs produits emballés et vendus ensemble. Les dimensions et le poids du carton rempli doivent respecter les normes internationales ou spécifiques à chaque produit (par exemple, les fruits séchés doivent être présentés sous vide).

Les **cinq fonctions** « **commercialisation** » permettront de mieux vendre le produit au consommateur. La première, appelée « **alerte** » ou « **impact** », concerne l'attraction exercée par le produit sur le consommateur. Cet impact est souvent lié aux marques connues que le consommateur est habitué à reconnaître grâce à une forme ou à une couleur déterminées. Par exemple, la petite étiquette collée directement sur la mangue permet d'identifier son origine géographique (Brésil, Sénégal, etc.). Pour le marché local, sur l'étal d'un petit marchand, les couleurs rouge et or d'un papier entourant un petit cube sont immédiatement associées à la plus grande marque de bouillon cube. Ainsi, les marques les moins connues adoptent des couleurs identiques pour s'associer à cet univers de référence.

La deuxième est appelée « **fonction d'attribution** », à savoir que chaque type de produit est reconnu grâce à des éléments qui lui sont propres. C'est ainsi que, toutes marques confondues, les yaourts nature sont souvent de couleur blanche ; les paquets de beurre, de couleur jaune ; les paquets de café, de couleur brune. Les valeurs d'authenticité et de nature sont attachées à l'image de l'Afrique. Pour montrer la spécificité d'un produit africain à l'export, tout en diminuant le coût d'un emballage, ce dernier pourrait intégrer des matériaux locaux comme le raphia, le bambou ou le rônier. En revanche, il est impératif de respecter scrupuleusement les contraintes techniques du marché.

La troisième fonction concerne l'« **information** » du produit, détaillant sa composition, sa qualité, son mode d'emploi, son usage et, surtout, en expliquant les avantages que le consommateur est en droit d'attendre du produit fini (par exemple : notre détachant surpuissant enlève toutes les taches). Les produits s'affichant biologiques, solidaires ou équitables détaillent sur leur emballage d'origine les conditions de production et les avantages dus aux producteurs. Cela doit se traduire aussi par des réponses aux questions que peuvent se poser l'acheteur : Comment le client pourra-t-il conserver dans de bonnes conditions l'avocat qu'il a acheté ? Certains produits bruts ont même sur leur emballage une recette de cuisine pour inciter à l'achat et guider l'acheteur dans une utilisation facile du produit.

La quatrième fonction, nommée « **positionnement** », permet de situer le produit dans son univers concurrentiel. Il s'agit là de préciser la personnalité de votre produit ou d'affirmer celle que vous voulez lui donner. Pour l'export, sachant que les Européens sont à la recherche de produits authentiques et d'exotisme, un produit estampillé CEDEAO sera moins attractif que le label Produit du fleuve Sénégal, Produit de la boucle du Niger, Ananas du pays Baoulé ou Capitaine du golfe de Guinée.

La dernière fonction « commercialisation » concerne le « **service** », à savoir la facilité que le consommateur aura à « consommer » son produit : l'amener chez lui, le déballer, le consommer et, éventuellement, s'en servir ensuite pour un autre usage. Citons les boîtes de conserve qui, en Afrique, seront réutilisées une fois vides. Dans certaines régions d'Afrique, les petits producteurs au bord de la route vendent à des clients de passage des fruits ou des légumes dans un panier facilitant le transport en voiture, répondant ainsi à la principale attente du client qui n'avait pas prévu de faire cet achat.

Parallèlement à ces deux fonctions « techniques » et ces cinq fonctions « commercialisation », il est primordial de tenir compte de **deux impératifs**. L'un concerne la sécurité d'utilisation de l'emballage (ne pas se faire mal en le portant ou en sortant le produit de ce dernier), l'autre concerne le respect de l'environnement dans la fabrication et le recyclage de l'emballage.

En conclusion, on peut remarquer que, d'une manière générale, les producteurs ne maîtrisent que les fonctions techniques pour répondre aux contraintes imposées par les exportateurs. Les fonctions commerciales sont appliquées par les intermédiaires, exportateurs ou commerçants, qui donnent, par ce biais, une importante valeur ajoutée au produit. L'appropriation de ces fonctions commerciales (marques, logos, informations, etc.) permettrait aux producteurs d'augmenter leur valeur ajoutée et d'améliorer leurs revenus avec, souvent, un faible investissement. ■

Jean-François Astoury
astoury@astoury.com

La vente de peaux d'animaux

■ Dans la province de l'Adamaoua, les principaux acheteurs de peaux de bœuf, de chèvre ou de mouton viennent de l'Extrême Nord et des pays voisins du Cameroun tels que le Tchad et le Nigeria. Les peaux sont achetées auprès d'un réseau local de commerçants qui stockent leurs marchandises dans les magasins du « grand marché », le principal marché de N'Gaoundéré, situé non loin du lamidat. Tout commence à l'abattoir où l'animal est tué, dépecé et dégarni de sa chair par les bouchers. La peau est ensuite lavée, étirée à l'aide de cordes et de bâtons puis séchée dans des hangars ensoleillés. Deux à trois mois suffisent pour bien sécher une peau. M. Moussa, un commerçant en peaux du grand marché, affirme : « *Si nous ne vendons pas nos peaux après séchage, elles se détérioreront avant un an, malgré les produits chimiques que nous y ajoutons pour les protéger des fourmis et des asticots.* » Avec plus de trois milliards de têtes, la province de l'Adamaoua est la première région productrice d'animaux d'élevage du Cameroun. Mais le marché de la peau séchée y est victime de la spéculation de commerçants véreux qui n'hésitent pas à susciter une pénurie pour mieux faire grimper les prix. Ainsi, en pratiquant la rétention de peaux et en ne vendant qu'aux plus nantis, c'est-à-dire aux grossistes, ces commerçants font évoluer à leur gré les prix du marché : selon la loi de l'offre et de la demande, une peau de bœuf coûte alors de 3 500 à 9 000 FCFA ; celle de mouton ou de chèvre de 1 000 à 1 500 FCFA. De plus, les grossistes sont privilégiés et la vente sur commande est de règle. M. Moussa en témoigne : « *Mon magasin contient parfois de 200 à 300 peaux ! Mais je ne vends que sur commande à ceux qui achètent en gros.* » Cette situation crée dès lors des difficultés d'approvisionnement chez les cordonniers et autres artisans de la région, adeptes de l'achat au détail, qui utilisent les peaux séchées comme matière première pour la fabrication de ceintures, de chaussures, de sandales ou de sacs… Pourtant, à quelques kilomètres de là, des camions chargés de tonnes de peaux traversent librement la frontière vers les pays voisins.

André Ledoux Wamba, *Adamaoua, Cameroun.*

Rectificatif

■ Messieurs, Je suis content de retrouver mes écrits dans la revue *Grain de sel* dans laquelle, entre agents de terrain, nous échangeons idées et expériences. Dans la publication n° 22 « Construction des mouvements paysans », à la page 4, au second paragraphe sous-titré « Pertes des marchés nationaux », vous avez écrit : « *...Le MVAD-CA (.....)... et Rafia (Recherche, appui et formation aux initiatives d'autodéveloppement) au Togo dénoncent la mise sur le marché du riz de l'aide alimentaire...* ». Il s'agit d'une interprétation de votre part que je ne saurais partager. Je voudrais, avec votre permission, vous demander de rectifier cette formulation qui, prêtant à confusion, pourrait me porter préjudice. En effet, l'article que j'ai envoyé dans le cadre du premier forum européen sur la coopération au développement rural de Montpellier (du 4 au 6 septembre dernier), n'engage nullement la responsabilité de l'ONG Rafia dans laquelle je travaille. Je suis et demeure le seul répondant, et le seul responsable de cet article. Je ne suis ni le premier responsable ni le porte-parole de cette institution, et ne prétends pas parler au nom de celle-ci. Je n'ai demandé la permission à personne et je n'ai été mandaté par personne pour rédiger cet article.
Je voudrais bien voir apparaître ce rectificatif dans la prochaine parution de *Grain de Sel*.
Merci pour votre compréhension.

Lenne Noigue Tambila

Exprimez-vous dans *Grain de sel*

L'Inter-Réseaux souhaite une véritable participation de ses membres au bulletin de liaison *Grain de sel.* Ce trimestriel est diffusé à 3 500 exemplaires sur les cinq continents. L'Inter-Réseaux Paris coordonne sa production, et souhaite qu'il soit davantage le produit des membres, via une remontée de vos expériences de terrain. Nous souhaitons que ce bulletin soit l'écho de vos centres d'intérêts, de vos questionnements, de votre quotidien dans le monde du développement rural, de vos expériences et des leçons que vous en tirez, des thèmes stratégiques qu'il vous semble indispensable de voir traités dans votre bulletin.

Dans la continuité de ses activités et des thèmes débattus ces derniers temps, l'Inter-Réseaux a d'ores et déjà programmé des thématiques pour les dossiers des trois numéros à venir. Nous sollicitons votre contribution à ces dossiers.

***Grain de sel* n°24 - Dossier** : *Commerces des produits agricoles et leur impact sur la dynamisation des économies locales dans les pays ACP,* en écho au forum Internet mené par l'IR en partenariat avec le CTA.

***Grain de sel* n°25 - Dossier** : *Politiques agricoles (Nepad, stratégies politiques de développement), Sida et développement rural.*

***Grain de sel* n°26 - Dossier** : *Appui aux organisations paysannes* (suite du groupe de travail mené à l'Inter-Réseaux)

Pour les dossiers des numéros suivants, de nombreux thèmes sont possibles. L'Inter-Réseaux vous présente ici une liste de thèmes que vous avez évoqués dans vos questionnaires d'identification :

1. *Mouvements paysans et organisations paysannes* (organisation, syndicalisme…).
2. *Financement du monde rural* (produits financiers, problèmes rencontrés…).
3. *Exploitation familiale* (rôle de la famille, des jeunes, taille de l'exploitation…).
4. *Politiques agricoles et stratégies politiques* (concertation, construction…).
5. *Commerce* (OMC, stratégies régionales, sous-régionales…).
6. *Information et communication* (médias, NTIC, radios…).
7. *Formation paysanne* (apprentissage paysan, méthodologie…).
8. *Développement local et décentralisation.*
9. *Genre* (place de la femme et de l'homme dans la société rurale).
10. *Santé humaine et animale* (Sida, épizootie…).
11. *Eau* (accès à l'eau, irrigation…).
12. *Développement durable* (gestion des ressources naturelles).

Choisissez votre thème de prédilection, celui qui vous touche le plus, et faites-nous parvenir vos témoignages ou articles. Le réseau doit se réapproprier l'ensemble des problématiques qui touchent le monde du développement rural. L'équipe reste à votre disposition pour l'aide à la rédaction.
Alors, si vous désirez vous exprimer sur ces sujets qui vous concernent, à vos claviers !

Un agronome dans son siècle

Actualité de René Dumont
Sous la direction de Marc Dufumier, Karthala-INAPG.

René Dumont, l'agronome, le tiers-mondiste, l'écologiste et l'écrivain, est mort le 18 juin 2001. L'homme au pull-over rouge s'est battu aux côtés des paysans pendant soixante-dix années, pour un monde plus juste, mieux nourri et pleinement respectueux de notre cadre de vie. Les auteurs de cet ouvrage ont souhaité lui rendre hommage en rappelant ici l'actualité de ses propos et de ses écrits.
La sécurité alimentaire des populations est devenue l'une des préoccupations majeures de cet ingénieur spécialisé en agronomie tropicale, qui se considéra plus tard comme « agronome de la faim ». De retour en France, il deviendra titulaire de la chaire d'agriculture comparée et développement agricole à l'INAPG. Ses nombreux voyages sur tous les continents ont très vite permis à René Dumont de procéder à des analyses comparatives de situations agricoles fort différentes, avec le souci permanent d'en tirer des leçons d'ordre général. C'est après avoir analysé les causes des maux dont souffre l'agriculture dans les différents pays visités qu'il s'interroge plus globalement sur les « moyens de briser les obstacles au développement agricole ». L'agronome propose de « jouer sur les deux paramètres de l'équation » : les gains de productivité et la régulation démographique.
Candidat aux élections présidentielles françaises de 1974, fondateur de l'« écologie politique » et militant infatigable, il n'a cessé de combattre pour un monde à la fois plus juste et plus respectueux de son environnement. René Dumont est aussi resté un grand pourfendeur du libéralisme.
René Dumont était aussi et surtout « un homme de terrain », dont Pierre Ferron nous dit que la grande force était de pouvoir « se ressourcer à la table du paysan ». Dans cet ouvrage, les auteurs, en rendant hommage à cette figure de la science française, nous permettent de retracer sa carrière, ses expériences et analyses sur l'agronomie et le développement rural. Un ouvrage incontournable.
Association pour la création de la Fondation René-Dumont

Formations rurales à l'international
Méthodes et outils

Pierre Debouvry, Anne-Marie Granié, Alain Maragnani, Jean Metge

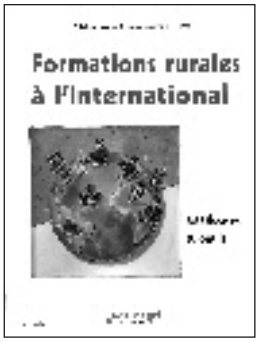

En milieu rural, les évolutions techniques, économiques et sociales en cours, extrêmement rapides, posent les questions de la transmission et de l'adaptation des savoirs et des pratiques à de nouvelles conditions de développement et d'utilisation des espaces.
Ce constat interroge les dispositifs de formation professionnelle et d'enseignement technique, car les formations doivent préparer les acteurs du développement (producteurs, techniciens du développement, prestataires de services à l'agriculture, formateurs…) à ces évolutions et aux nouvelles pratiques professionnelles en émergence.
Ce guide est destiné à toutes personnes ayant à participer à l'élaboration ou à la rénovation de dispositifs de formation rurale (responsables d'organisations professionnelles, d'ONG, enseignants et formateurs, assistants techniques de projets).
Il identifie les différents éléments d'un projet de dispositif de formation, dans une approche systémique et partenariale, fondée sur l'analyse des activités professionnelles. Il comprend enfin des exemples internationaux et de nombreuses références à des articles disponibles sur Internet vous permettant d'enrichir vos références.
Educagri éditions, 26 boulevard Docteur-Petitjean, BP 210709, 87999 Dijon, France. editions@educagri.fr - www.editions.educagri.fr

Conduite des champs de riz pluvial

Jean-Marc Barbier et Guillaume Dangé, Centre national d'études agronomiques des régions chaudes (Cnearc)

L'idée de ce dossier est née du constat suivant : de nombreuses informations sur les pratiques des agriculteurs ne sont ni capitalisées, ni traitées pour permettre aux vulgarisateurs de mieux les comprendre. Cet ouvrage n'est ni un manuel d'agronomie classique expliquant comment cultiver le riz pluvial, ni une présentation générale de la riziculture pluviale dans l'ouest de la Côte-d'Ivoire. Il s'agit d'un document voulant décrire comment des agriculteurs cultivent le riz en un lieu donné, comment ils le connaissent, comment ils en parlent, quelles justifications ils donnent à leurs pratiques et comment ils évaluent leurs résultats.
Ce dossier pédagogique est conçu pour servir de support de formation à des agents chargés de programmes de vulgarisation et de conseil technique auprès d'agriculteurs. Après quelques préprogrammes de vulgarisation et de conseil technique, la culture du riz pluvial est passée en revue sous forme de dix-sept fiches. Des tentatives de modélisation sont ensuite présentées. Enfin, le dispositif et les résultats du suivi agronomique sont détaillés. Le but de cet ouvrage est donc plus de susciter des questions chez le lecteur que d'apporter des solutions clés en main.
« Observer et comprendre un système de culture », dossier pédagogique Agridoc, éditions du Gret.

Le Mémento de l'agronome, version 2003

Cet outil de travail est destiné à un large public allant des agronomes aux techniciens de terrain. Du diagnostic à l'intervention, de l'amélioration des systèmes de culture et d'élevage aux principaux groupes d'animaux élevés et de plantes cultivées, les professionnels trouveront dans ce mémento des informations, des conseils méthodologique et des références techniques. Cette nouvelle version du Mémento de l'agronome se compose d'un livre et de deux cédéroms. Le livre propose des informations techniques, des repères méthodologiques et des connaissances scientifiques de base en agronomie et zootechnie. Le premier cédérom propose le contenu du livre et de nombreux documents et illustrations complémentaires. Le second constitue une bibliothèque composée de 150 références. L'ouvrage est une coédition de plusieurs organismes (Gret, Cirad, ministère des Affaires étrangères, CTA). Son prix est de 44 euros pour les pays européens, et de 15 euros pour les pays du Sud où il doit être diffusé dans les plus grandes librairies des capitales.
Renseignements complémentaires et commandes : service des publications du Gret, 211-213, rue La Fayette, 75010 Paris, France. Tél : +33 (0)1 40 05 61 61 Fax : +33 (0)1 40 05 61 10 – gret@gret.org – www.gret.org

Formations en développement
Programme Ciedel

Le Centre international d'études pour le développement local (Ciedel) propose quatre modules de formation pour le dernier trimestre 2003. Chaque module, d'une durée d'un mois, se déroule à Lyon dans les locaux du Centre. Les formations sont destinées aux professionnels du développement local dans les pays du Sud ayant un niveau Bac + 2 et deux ans d'expérience dans un poste à responsabilité. Voici, pour les intitulés des modules proposés :
Du 6/10/2003 au 14/11/2003 : Stratégies des acteurs de développement local.
Du 29/09/2003 au 24/10/2003 : Formations d'adultes.
Du 17/11/2003 au 19/12/2003 : Outils de communication, outils de développement.
Du 17/11/2003 au 19/12/2003 : Pratiques du développement local.
Pour plus de renseignements, contacter : Ciedel Formation, 30, rue Sainte-Hélène, 69002 Lyon, France. Tél : + 33 (0)4 72 77 87 50 – Fax : + 33 (0)4 72 41 99 88 ciedel@univ-catholyon.fr